



# **Implantation des élevages intensifs en Région wallonne :**

## **Enquête sur le terrain et recommandations**

**31 décembre 2008**

## Table des matières

L'ENQUETE.....	7
1. Objectifs et modalités de l'enquête.....	8
1.1. Objectifs de l'enquête.....	8
1.2. Modalités de l'enquête .....	8
1.2.1. Constitution d'un échantillon.....	8
1.2.2. Les entretiens .....	8
1.2.2.1. Rencontre avec les éleveurs.....	9
1.2.2.2. Rencontre avec les associations.....	9
1.3. Caractéristiques des personnes interrogées .....	10
1.4. Analyse du contenu des entretiens .....	11
2. Les résultats de l'enquête .....	11
2.1. Le point de vue des éleveurs.....	11
2.1.1. Pourquoi les éleveurs se lancent-ils dans des élevages intensifs ?.....	11
2.1.1.1. Le contexte socio-économique.....	11
2.1.1.2. Les conditions de travail .....	12
2.1.2. Comment les éleveurs vivent-ils les conflits qui les opposent à certains riverains ?.....	13
2.1.3. La préservation de l'environnement.....	14
2.1.4. Les perspectives d'avenir .....	15
2.2. Le point de vue des riverains et associations.....	15
2.2.1. L'origine des mouvements d'opposition.....	15
2.2.2. Une opposition de principe ? .....	16
2.2.3. Contexte relationnel.....	17
2.2.3.1. Comment les riverains perçoivent-ils les éleveurs ?.....	17
2.2.3.2. Une grande méfiance.....	17
2.2.3.3. L'appartenance à un clan .....	17
2.2.3.4. Une volonté de s'affirmer.....	18
2.2.3.5. Une volonté de dialoguer.....	18
2.2.4. Moyens mis en œuvre .....	18
2.2.5. Arguments mis en avant .....	19
2.2.5.1. Les dérives de l'intégration.....	19
2.2.5.2. Cadre légal et contrôles .....	20
2.2.5.3. Le risque d'expansion et d'extension.....	21
2.2.5.4. Odeurs .....	21
2.2.5.5. La dévaluation immobilière.....	21
2.2.5.6. Environnement .....	22
2.2.5.7. Alimentation et santé.....	24
2.2.5.8. Intégration paysagère.....	25
2.2.5.9. Tourisme.....	26

2.2.5.10. Les questions éthiques .....	27
2.2.5.11. Un élevage qui n'a pas sa place en Région wallonne .....	28
3. Etudes de cas .....	30
3.1. Le désespoir des Cominois .....	30
3.2. Estinnes : quand le cadre manque de rigueur... ..	31
3.3. La Hesbaye : nouvelle terre d'accueil ? .....	33
4. Conclusions .....	34
Recommandations : Quels critères pour l'implantation des élevages intensifs ? .....	37
1. Introduction .....	38
2. Critères économiques .....	38
2.1. Diversification des productions.....	38
2.2. De la viande blanche wallonne ?.....	39
2.3. Récupérer la maîtrise régionale de notre production alimentaire .....	39
2.4. Quelles filières en Région wallonne ? .....	40
2.5. Impacts sur le développement touristique de la Région wallonne .....	41
2.6. Recommandations .....	42
3. Critères sociaux .....	42
3.1. La cohabitation entre agriculteurs et non-agriculteurs.....	42
3.2. Implantation judicieuse et prévention des nuisances au niveau local.....	44
3.2.1. La localisation des élevages .....	44
3.2.2. La concentration .....	45
3.2.3. L'intégration urbanistique et paysagère .....	45
3.2.4. Le charroi et le bruit des installations.....	45
3.2.5. Les odeurs .....	46
3.2.6. La dépréciation patrimoniale.....	47
3.3. Le bien-être des éleveurs.....	47
3.4. Recommandations .....	48
4. Les critères environnementaux .....	49
4.1. La pollution des eaux souterraines et de surface .....	49
4.2. La pollution atmosphérique .....	50
4.3. Les impacts sur la faune et la flore.....	50
4.4. Recommandations .....	50
5. Les critères sanitaires .....	50
5.1. Qualité de la production - santé publique .....	50
5.2. Eco-consommation et qualité alimentaire.....	51
5.3. Recommandations .....	51
6. Conclusion .....	52
Bibliographie .....	54



## Résumé

Aujourd'hui les éleveurs subissent un contexte économique difficile qui les pousse à inscrire leur activité dans une logique productiviste. De plus en plus d'agriculteurs se tournent ainsi vers l'élevage intensif, soit comme revenu supplémentaire et source de diversification, soit par choix pour un meilleur confort de travail, soit encore comme réelle bouée de sauvetage pour se sortir d'une catastrophe financière.

Mais l'implantation des élevages intensifs en Région wallonne fait l'objet de vives controverses dans les villages. L'agriculture wallonne n'est pas traditionnellement orientée vers l'élevage et l'engraissement de porcins et de volailles. Les riverains de tels projets, communément appelés « *néo-ruraux* » dès lors qu'ils ne sont pas d'origine agricole, s'organisent pour s'opposer fortement à la présence d'élevages industriels dans leurs lieux de vie.

Il est certain qu'en s'installant à la campagne il faut savoir composer avec les contraintes d'un espace dédié avant tout au travail agricole, et intégrer le fait que vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citoyens. Les *néo-ruraux* doivent-ils pour autant subir de fortes nuisances sans rien dire ? L'opposition de masse est-elle uniquement due à la dégradation du cadre de vie ? N'y a-t-il pas aussi une évolution des mentalités qui conduit au refus par principe de cautionner ce système de production intensive ?

Où faut-il alors implanter les élevages intensifs : dans des zones agro-économiques, dont le principe existe dans notre législation mais n'a jamais été activé ? À proximité des exploitations ? Ou encore en zone agricole, mais à l'écart de l'habitat ? La question de l'implantation se pose-t-elle vraiment ? N'est-il pas temps de repenser nos systèmes de production de viande, grands émetteurs de CO<sub>2</sub>, qui polluent notre environnement, contaminent nos eaux, engendrent des conflits sociaux, dégradent notre santé, contribuent à l'appauvrissement des paysans du Sud et à la déforestation ?

Ce rapport est complété par un autre rapport, indissociable : « *Quel avenir pour l'élevage intensif ? Document de réflexion prospective* ». Celui-ci questionne l'avenir même de ce type d'élevage et plus largement de la production de viande, que ce soit en regard d'objectif de santé, de diminution des émissions de CO<sub>2</sub>, de concurrence entre les productions alimentaires et énergétiques, de la suffisance alimentaire, autant d'enjeux sociétaux sur lesquels on ne peut faire l'impasse.

Suite à la demande du Ministre wallon de l'aménagement du territoire, André Antoine, de rédiger un « *vade-mecum* » de l'implantation des élevages intensifs, nous avons réalisé une enquête auprès d'une série de cas locaux. Cette enquête a pour but de déterminer quelles sont les réalités sociologiques qui sous-tendent les conflits qui déchirent nos villages, au nom du cadre de vie mais aussi d'une philosophie des pratiques agricoles. Elle vise donc à comprendre l'origine de ces conflits en allant à la rencontre des différents acteurs concernés par cette problématique : éleveurs, riverains, associations, représentants de communes, institutions, etc. L'objectif final étant de mettre à plat les critères de décision en la matière : quels sont les seuils d'acceptabilité de tels



projets pour les riverains ? Comment apaiser les conflits ? Comment cadrer le développement de ces élevages en Région wallonne ?

Dans ce document, nous présentons dans un premier temps les résultats de cette enquête menée sur le terrain. Cette enquête s'est poursuivie par une étude de cas qui illustrent les dérives sociales et environnementales qui peuvent découler, au niveau local, d'une concentration excessive d'élevages intensifs dans une même région et d'un manque de rigueur au niveau de la réglementation et des contrôles.

Enfin, nous énonçons, sur base de ce travail, les multiples critères qui interviennent dans la question de l'implantation des élevages industriels en Wallonie.

## L'ENQUETE

## **1. Objectifs et modalités de l'enquête**

### **1.1. Objectifs de l'enquête**

L'enquête menée au sein des villages, auprès des acteurs concernés par des projets d'élevages intensifs, avait pour objectif de recueillir des appréciations qualitatives sur les ressentis de chacun, vis-à-vis de son opposant ou de sa propre conviction, de la légitimité de son projet ou de son combat, mais également d'identifier des comportements et des attitudes pouvant illustrer les relations entre éleveurs et riverains. Tout cela afin d'apporter une vision concrète des sources de conflits au sein des villages et de comprendre la façon dont les uns et les autres se perçoivent aujourd'hui.

De manière plus globale, et au-delà de la seule question des conflits, il s'agissait également de récolter l'ensemble des arguments avancés par chaque partie, en faveur ou non de l'élevage industriel et de mettre ainsi en évidence les implications environnementales, économiques, sanitaires, alimentaires, paysagères et éthiques de ce type d'activité agricole en Région wallonne.

### **1.2. Modalités de l'enquête**

#### **1.2.1. Constitution d'un échantillon**

L'enquête a été menée auprès d'acteurs impliqués, à différents niveaux, dans des projets de porcheries ou de poulaillers industriels : éleveurs, représentants de comités de riverains et d'associations, représentants d'institutions (communes, filière porcine wallonne, Agricall, etc.).

Peu d'éleveurs ont accepté de participer à l'enquête. Par manque de temps ou d'intérêt pour certains et par peur de se « *confier* » pour d'autres. Quatre familles d'exploitants ont finalement été interrogées.

La diversité des personnes rencontrées a permis d'accéder à une vue d'ensemble du contexte actuel de l'élevage industriel en Région wallonne. Au total, 22 entretiens ont été menés avec :

- 11 associations de riverains,
- 4 familles d'éleveurs,
- 4 représentants d'institutions,
- 3 responsables d'agences immobilières.

#### **1.2.2. Les entretiens**

Pour recueillir l'ensemble de ces informations, une série d'entretiens semi-directifs ont été réalisés au domicile des interviewés, sur leur lieu de travail, au téléphone ou dans les locaux de la Fédération Inter-Environnement Wallonie. Deux grilles de questionnements, l'une destinée aux éleveurs, l'autre aux riverains, ont été réalisées en collaboration avec Daniel Bodson, sociologue spécialisé dans les thématiques liées à la ruralité. Composées d'une série de questions ouvertes déclinées en plusieurs sous-thèmes, ces grilles ont servi de fil conducteur aux échanges. Ces grilles de questionnements sont reprises en annexe.



Les interviews se sont déroulées en trois étapes :

1. la présentation des finalités et des règles de l'enquête (contexte dans lequel s'inscrit l'enquête, exploitation future des informations, etc.) ;
2. les questions proprement dites sur le sujet de l'enquête (contexte relationnel et professionnel, historique et caractéristiques du conflit, analyse des acteurs, moyens mis en œuvre par les opposants et partisans au projet, etc.) ;
3. l'identification du répondant (âge, sexe, résidence, formation, appartenance à des groupes, des collectifs, etc.).

Dans les entretiens qualitatifs, la personne interrogée s'exprime dans son langage et ne répond pas dans un cadre imposé. L'objectif consiste à recueillir des discours et à analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements.

Il s'agissait ici d'acquérir des informations détaillées sur les pratiques, les perceptions, les opinions et les attentes des éleveurs et des riverains et de comprendre les relations entre ces derniers. Cette méthode aide l'enquêteur à connaître l'existence de certains comportements mais aussi le pourquoi et le comment de ces comportements.

#### **1.2.2.1. Rencontre avec les éleveurs**

Au cours des entretiens, une série de questions touchant aux différents aspects de la problématique de l'implantation des élevages industriels en zone rurale ont été abordées avec les éleveurs :

- le contexte professionnel (socio-économique) :
  - Etat des lieux
  - Pourquoi un projet d'élevage intensif ?
- le contexte relationnel :
  - Quelles relations avec le voisinage ?
  - Origine et caractéristiques des éventuels conflits
  - Analyse des acteurs impliqués dans le conflit
  - Moyens mis en œuvre par les opposants au projet
  - Moyens mis en œuvre par l'éleveur pour éviter ou apaiser les conflits
- le contexte environnemental :
  - Menaces environnementales
  - Intégration au milieu bâti et non bâti
  - Cadre réglementaire et contrôles
- quelles perspectives d'avenir ?

#### **1.2.2.2. Rencontre avec les associations**

Les questions adressées aux associations lors des entretiens visaient essentiellement à identifier les critères d'acceptabilité des implantations d'élevages industriels par les riverains et à identifier les causes et caractéristiques des conflits qui les opposent aux agriculteurs dans le cadre de projets de ce type.

Les thématiques abordées furent les suivantes :

- contexte relationnel :
  - Historique du conflit (origine et évolution du conflit)
  - Analyse des acteurs impliqués dans le conflit
  - Caractéristiques du conflit
  - Moyens mis en œuvre pour lutter contre le projet (argumentation, support de communication, etc.)
- les modalités de la consultation publique.

### **1.3. Caractéristiques des personnes interrogées**

- Riverains/Associations :
  - ADDES (Association pour un Développement Durable et un Environnement Sain en haute Lesse), Anne Ciselet [Transinne] et son mari : mariés, chimistes, retraités ;
  - ARETA (Association Régionale Environnementale), Abraham Urbain [Fallais – Parc Naturel de Burdinale-Mehaigne] : ancien ingénieur spécialisé dans les ondes électromagnétiques, d'origine rurale ;
  - J.-P. Delmarcelle et sa voisine Mme Boucha [Comité de riverains de Tavier] : employés, d'origine rurale ;
  - PRO ARDUINA NOSTRA, José Layon [Cielle] : agent de la Division de la Nature et des Forêts ;
  - CQRR (Comité de Quartier de la Rue Rivière), Fiorani Firmin et Maxime, [Estinnes], mariés, voisins de l'exploitation ;
  - Environnement-Dyle, Michèle Fourny [Genappe] : membre du Conseil d'Administration d'Inter-Environnement Wallonie ;
  - Comité des riverains de la porcherie, J.-P. Cornet et Christian Decoeck, ingénieur, [Latinne] ;
  - Ecolo Beauvechain, Michel Spirlet [Beauvechain] ;
  - Collectif « *Non aux porcheries démesurées* », Jean Jacques Pieters [Comines] ;
  - Natagora, Marie Mahy et Elise Pasquin ;
  - Comité de riverains contre l'implantation d'une porcherie industrielle entre Braives et Burdinne, Isabelle Masson [Burdinne] ;
- Eleveurs :
  - Philippe D'HAEMER et son épouse [Silly], éleveurs de vaches laitières et de porcs (160 truies et quelques porcs), d'origine rurale. Projet : porcherie de 1600 porcs ;
  - Henriette Havelange et son époux [Xhignesse], éleveurs de poules (Avicole du Verdon SPRL) et de vaches laitières, mariés, 11 enfants, d'origine rurale ;

- Stéphane Rigo, célibataire, et son père Eugène Rigo, marié, 3 enfants [Taviers], éleveurs de vaches laitières, cultures, d'origine rurale. Projet : porcherie de 1600 porcs ;
- Feller Patrick [Tenneville], éleveur porcs plein air, marié, 2 enfants, d'origine rurale, boucher de formation. Projet : ouvrir un atelier de découpage afin de participer au développement de filières courtes ;
- Communes/Institutions :
  - Echevin, Paul Lambert [Gembloux] : marié, enfants, ancien Ecolo ;
  - Filière Porcine Wallonne (FPW), Benoit Rixen [Gembloux], chef de projet auprès de la FPW ;
  - Agricall asbl [Namur], Muriel Bossut, coordinatrice d'Agricall ;
  - Françoise Ansay [Ciney], agent à l'Administration communale de Ciney ;
- Agences immobilières :
  - M. Van de Putte, agence immobilière, [Bassilly] ;
  - Gic Sa, M. Dejong, [Comines] ;
  - Fiks, [Eghezée/Taviers].

#### **1.4. Analyse du contenu des entretiens**

Plusieurs paramètres ont été pris en considération dans l'analyse des résultats de l'enquête : le contenu du discours (thèmes abordés, argumentation, etc.), la forme du discours (ton employé, sentiments palpables, choix des mots, etc.) et les valeurs véhiculées par le discours.

Dans les pages qui suivent, afin d'épargner le lecteur des détails de cette analyse, nous présentons le travail de synthèse et d'interprétation qui a découlé de celle-ci.

## **2. Les résultats de l'enquête**

### **2.1. Le point de vue des éleveurs**

#### **2.1.1. Pourquoi les éleveurs se lancent-ils dans des élevages intensifs ?**

##### **2.1.1.1. Le contexte socio-économique**

Les raisons qui amènent les éleveurs à se lancer dans des projets d'élevage industriel peuvent être diverses : volonté de se diversifier, d'investir dans une activité rentable à court terme, d'offrir à son enfant la possibilité de se mettre à son compte, etc. La plupart des éleveurs interrogés se disent contraints, par la force des choses, d'intensifier toujours plus leur production. Le passage à l'intensif est donc vu comme un progrès qui leur permet de rester viable économiquement, de subvenir aux besoins de leur famille et d'envisager la reprise de l'exploitation par un membre de celle-ci.

Actuellement, la tendance consiste à signer des contrats d'intégration avec des firmes agro-alimentaires qui vendent des projets « *clés sur porte* » très séduisants : retour sur investissement rapide, pas d'investissements dans des charges régulières, stabilité du prix des animaux, etc.

D'après les interviewés, cette formule est intéressante tant pour l'agriculteur en difficulté que pour le jeune qui s'installe, surtout en diversification. « *Il n'y a que les poules en batterie qui laissent un bénéfice pour les bâtiments* », affirme une éleveuse lors d'un entretien.

La plupart du temps, ce sont des éleveurs en difficulté financière qui se lancent dans des projets d'élevage industriel en intégration, alternative souvent considérée comme la solution miracle qui va les sortir du marasme. Ils ne semblent pas toujours avoir conscience des inconvénients majeurs qu'entraîne ce type de contrat.

D'après Agricall, la cellule d'aide psychosociale pour les agriculteurs, ces contrats reposent en réalité sur des accords entre les firmes agroalimentaires et les banques. Les éleveurs perdent totalement le contrôle de certains pans de leur activité. Ils sont plus qu'un pion, un maillon de la chaîne. Ils doivent commencer par une période test d'un an, assurer le remboursement de leur bâtiment, et faire face à toute une série de frais imprévus non pris en charge par la firme intégratrice. En cas de problème sanitaire (ex: crises ESB, etc.), toutes les responsabilités leur incombent. Leurs rentrées financières, fixées lors de négociations, sont toujours plus petites que celles espérées. C'est surtout le choix du nombre d'animaux qui leur permet de dégager une marge bénéficiaire.

Et pourtant, certains éleveurs ne semblent pas prendre conscience de ces dérives et placent leur exploitation au cœur de la filière : « *Nous, on reste maîtres, les industries agroalimentaires ne savent pas fonctionner sans nous* », affirmait l'un d'entre eux. Ils s'en remettent totalement au professionnalisme et à l'expérience des firmes intégratrices et leur font une confiance aveugle.

Cependant, certains éleveurs semblent plus réalistes et reconnaissent que leur activité professionnelle n'est pas la plus rentable qui soit et que les plans comptables qu'ils réalisent au préalable ne sont pas toujours fiables au vu de l'évolution du contexte économique actuel. Le marché du porc, notamment, est un marché ouvert. L'absence du système quota/garanties/aides rend la production fragile.

La majorité des éleveurs sont conscients également que l'augmentation du prix de l'énergie et des aliments représente un risque réel pour la pérennité de leur projet.

Mais tous font preuve de beaucoup de détermination dans la poursuite de leur activité : « *Une fois qu'on se lance dans un projet de ce type-là, il faut aller jusqu'au bout, même si ça va mal. On n'a pas le choix. L'objectif, c'est quand-même de s'en sortir !* »

Enfin, une partie d'entre eux regrettent de devoir intégrer un système qui les éloigne totalement de leur activité première.

### **2.1.1.2. Les conditions de travail**

#### **A. La définition de l'élevage industriel**

La définition de l'élevage intensif/industriel prête à confusion chez certains acteurs du monde agricole.

Les éleveurs qui gèrent l'entièreté du processus (élevages de porcelets – engraissement de porcs – vente, par exemple) ne considèrent pas leur projet comme « *industriel* ». Bien qu'ils fonctionnent avec 1500 à 2000 porcs, ils ont une vision de l'agriculture assez traditionnelle et ils y tiennent. Ils donnent une grande importance au fait d'élever et qualifient d'industrielles les exploitations qui ne

font que de l'engraissement et qui fonctionnent avec plus de 6000 bêtes. En outre, les nuisances générées par leurs activités ne sont pas, selon eux, comparables à celles occasionnées par des exploitations de cette envergure.

Pour la majorité des éleveurs, le passage à l'intensif correspond à un développement professionnel, une évolution positive, une suite logique : « *c'est pouvoir élever une famille et continuer à élever, à cultiver la terre...en bon père de famille* », précise l'un d'entre eux.

## **B. Le bien-être du travailleur**

Pour les agriculteurs, ce type d'élevage améliore considérablement les conditions de travail et participe, de ce fait, au bien-être général de l'éleveur : « *L'industrialisation de l'agriculture, surtout dans le secteur du porc, c'est agréable, car physiquement ça vous épuise moins. Vous êtes en surface réduite, tout est automatisé, c'est fonctionnel* », affirme un éleveur. « *Ce type d'activité offre plus de confort, plus de temps libre aussi. Et puis, travailler dans un nouveau bâtiment bien équipé, c'est attrayant* », ajoute un autre exploitant.

Les difficiles conditions de vie de la plupart des éleveurs et le désir d'un mode de vie à l'image de celui des citadins ont conduit un grand nombre d'entre eux à adhérer à ce processus de modernisation et d'automatisation de l'agriculture.

### **2.1.2. Comment les éleveurs vivent-ils les conflits qui les opposent à certains riverains ?**

Le discours des éleveurs au sujet des riverains non agriculteurs laisse entrevoir le fossé énorme qui sépare les deux groupes de ruraux. Les premiers considèrent les seconds comme une classe à part, ne se trouvant absolument rien de commun avec « *ces gens qui viennent de la ville* ».

Les propos sont très caricaturaux : « *eux ce qu'ils veulent, c'est une agriculture paysagère, des élevages limités à deux vaches, deux poules et deux cochons et un agriculteurs qui ne sert qu'à entretenir le paysage pour eux* ». Ou encore : « *ce sont des gens qui viennent de la ville, ils veulent les avantages de la campagne sans en avoir les inconvénients* ». Ce qui laisse sous-entendre que les citadins ne doivent pas faire de la campagne ce qu'ils désirent, mais plutôt accepter le monde rural tel qu'il est.

Et c'est ainsi que petit à petit le dialogue se ferme. Les éleveurs éprouvent une grande difficulté à se justifier auprès de personnes qui n'ont pas de « *valeurs agricoles* ». Ils estiment que leur projet est entièrement légitime et que les villageois non issus du monde agricole ne peuvent comprendre. Ils font un maximum pour être en ordre au niveau des normes environnementales et urbanistiques, mais il apparaît évident que les riverains n'ont, pour eux, aucune place à prendre dans ces décisions. Les craintes émises par ces derniers leur semblent d'ailleurs généralement tout à fait disproportionnées. Les éleveurs ne conçoivent pas que les gens puissent avoir d'autres revendications que celles liées au respect des règles et à la mise aux normes. De là résulte un sentiment de frustration, comme si on voulait les empêcher de travailler, sentiment qui se reporte pleinement sur leurs voisins. Certes, ces derniers s'opposent aux projets, mais ils sont parfois plus détestés pour ce qu'ils sont et ce qu'ils représentent que pour leur opposition.

Certains éleveurs sont plus nuancés, affirmant que l'opposition vient d'un manque d'information des riverains, ce qui peut excuser, parfois, certaines réactions infondées et la mise en avant d'arguments non justifiés.

La possibilité de se tourner vers d'autres types de projets plus « acceptables » par le voisinage n'est jamais envisagée.

L'opposition à laquelle ils sont confrontés n'est selon eux pas fondée : « *les gens, dès qu'ils entendent le mot cochon, c'est déjà non* ». Une opposition de principe donc, impliquant que les éleveurs se sentent rejetés pour ce qu'ils font (et par conséquent pour ce qu'ils sont, si on admet qu'ils se définissent à travers leur métier) et non pour la manière avec laquelle ils le font (respect des normes, diminution des nuisances, etc.).

Le conflit dans ce cas repose aussi sur la méfiance de l'autre, de celui qui est différent, issu d'un autre milieu. Les éleveurs pensent qu'on leur en veut parce qu'ils sont agriculteurs, ce qui contribue à entretenir le malaise et les malentendus.

Seul le dialogue et l'échange d'informations pourraient apporter une éclaircie à cette situation. Mais ces relations de voisinage reposent sur de nombreux non-dits et faux-semblants.

Les éleveurs n'apprécient pas d'être tous mis dans le même panier. « *C'est vrai qu'il y a des fermes où les exploitants exagèrent, ne font attention à rien, et font même exprès parfois d'ennuyer leur monde, mais il y en a d'autres qui font beaucoup d'efforts* ». Ils regrettent également le manque d'indulgence de la part de certains riverains.

Les éleveurs ne se sentent pas toujours seuls contre tous dans ces conflits. Ils reçoivent bien souvent le soutien des autres agriculteurs qui se rallient à leur cause.

### **2.1.3. La préservation de l'environnement**

Il est à noter que les éleveurs ne réalisent pas ou n'admettent pas toujours les conséquences de leur activité sur l'environnement. Dans leur esprit, le fait de créer une porcherie ne va pas du tout à l'encontre de la préservation des ressources naturelles.

Au niveau de la gestion des effluents, les éleveurs s'en remettent totalement au cadre en vigueur, qu'ils considèrent comme efficace et indispensable.

Ils se basent généralement sur leur étude d'incidences et/ou sur la performance de leurs installations techniques (ventilateurs, laveurs d'air, machines à enfouir le lisier, etc.), la modernité et la propreté de leurs bâtiments pour affirmer qu'ils ne nuisent en aucun cas à leur environnement. Toutes ces précautions coûtent cher et prouvent selon eux, leur bonne foi.

Les éleveurs se sentent souvent amenés injustement à se justifier, surtout en regard de ce qui se passe parfois dans leur entourage direct en termes de pollution. « *Là, au bout de la rue, il y a un ruisseau* », affirme l'un d'entre eux, « *les eaux de la route, les égouts, tout ça coule dedans et on ne fait rien !* ».

Comme tout le monde, les éleveurs regrettent la lenteur et la complexité des services administratifs dans le traitement des demandes de permis ou d'aide financière : « *on décourage les gens à cause de ça. Parce qu'ils ne connaissent pas leurs droits ils ne cherchent pas à savoir quels sont leurs droits* ». Ils n'apprécient pas le manque de clarté dans toutes les procédures : « *on est constamment visité par le ministère de l'un, par le ministère de l'autre, par des organismes de contrôle de toutes sortes, l'urbanisme, l'hygiène, la police de l'environnement...* ».



Ils déplorent également l'absence de cohérence de certaines réglementations environnementales ou urbanistiques : *« la pente de toiture par exemple, nous l'avons conçue en respectant la pente de 17 degrés recommandée par la Région wallonne et pourtant, le dossier n'est pas passé. Il faut des pentes plus fortes, mais c'est plus onéreux ! Il faut aussi des teintes foncées, or le noir absorbe plus la chaleur, donc il faut ventiler plus ! »*.

Cependant, ils ont, de manière générale, une certaine confiance dans le jugement de ce qu'ils nomment « les instances » qui « savent ce qui est bon ou pas dans un projet ».

#### **2.1.4. Les perspectives d'avenir**

Quand on évoque avec eux des phénomènes tels que de la hausse du prix de l'énergie, des matières premières, le développement des élevages intensifs dans les pays émergents, les crises sanitaires, la nécessité de promouvoir un développement durable, etc., les éleveurs ne montrent pas trop d'inquiétude quant à la pérennité de leur activité : *« on a quand même l'impression que c'est un secteur qui va perdurer en Belgique, la Région wallonne est d'ailleurs en train de se développer dans ce sens là »*. Un autre éleveur ajoute : *« les gens mangeront toujours des œufs et du porc, on n'a pas de souci à se faire »*.

Pourtant, ils sont bien conscients que, vu la conjoncture actuelle, cela représente un certain risque de se lancer dans une exploitation industrielle. A long terme en tout cas. Mais la détermination et le manque de perspective reprennent systématiquement le dessus : *« à un moment donné, il faut se dire qu'on se lance dans quelque chose »*.

D'autres agriculteurs sont plus moroses et ont moins confiance dans l'avenir. Les éleveurs en difficulté financière se raccrochent à leur projet, qu'ils considèrent comme la seule issue possible : *« on va essayer de continuer en espérant que ça aille mieux »*.

Pour les éleveurs, il n'y a aucun risque qu'on reproduise en Wallonie les erreurs commises du côté flamand. Ils sont catégoriques à ce sujet, plaçant une sorte de confiance aveugle dans les « autorités » responsables.

## **2.2. Le point de vue des riverains et associations**

### **2.2.1. L'origine des mouvements d'opposition**

C'est généralement la multiplication des projets de porcherie dans une même région qui pousse les riverains à se constituer en comité ou en association d'opposants. Très vite, les groupes ainsi constitués s'organisent, sous l'impulsion de l'un ou l'autre « leader » : les tâches sont réparties en fonction des possibilités des uns et des autres. Chacun, à sa façon et en fonction de ses spécificités, apporte sa pierre à l'édifice. L'avocat traitera des questions juridiques, le médecin se penchera sur les aspects sanitaires de la problématique, d'autres se chargeront d'informer et d'interpeller l'ensemble de la population concernée, etc. *« On s'est constitué en asbl simplement parce qu'on voulait réunir beaucoup de monde, d'idées également et puis on peut faire beaucoup plus de choses quand on est nombreux »*.

Il arrive que des associations de protection de l'environnement locales se joignent aux comités de riverains locaux afin de donner encore plus de poids et de visibilité à leurs actions.

Certains comités particulièrement actifs et efficaces ont, au fil de leurs combats, acquis une certaine notoriété dans le secteur et se sont petit à petit transformés en associations spécialisées

dans la lutte contre les élevages industriels, à un niveau plus global. Engagés dans la promotion d'une agriculture durable en Région wallonne, ils mettent volontiers leur expérience et leurs connaissances aux services d'autres groupements fraîchement constitués. Leur objectif principal consiste à informer les habitants sur la problématique des élevages productivistes, en gardant une certaine objectivité. En sortant du cadre strictement local, ils aident les riverains à accéder à une vision plus globale de la problématique.

### 2.2.2. Une opposition de principe ?

Les raisons qui amènent les riverains à se mobiliser contre les projets d'élevages intensifs sont multiples. Cependant, deux types d'approches ont pu être identifiés lors des entretiens :

- le premier, de moins en moins courante, est la réaction nymbiste, qui pousse les riverains à lutter principalement contre les nuisances immédiates (odeurs, charroi, etc.) provoquées par l'exploitation et qui concernent principalement les habitants proches de celle-ci,
- le deuxième, qui se généralise, est la prise en compte de l'ensemble des impacts, directs et indirects que peuvent occasionner ces élevages, au niveau de l'environnement (immédiat et plus éloigné), de la santé, du paysage, de la justice sociale, etc.

Pour certains donc, la notion de nimby est obsolète. Les modes de pensées ont évolué. « *Les gens commencent à comprendre que ce n'est pas parce qu'il y a un projet dans un endroit, dans une localité qu'on ne subira pas les conséquences, même si on se trouve à x kilomètres de l'exploitation* », explique l'un des membres de l'association Pro Arduina Nostra. Et un autre habitant d'ajouter « *le problème d'odeur est évidemment une terreur pour les riverains... mais il n'y a pas que ça. Tout le monde peut être touché de façon directe ou indirecte. Les gens ont une vision plus globale de la problématique* ».

De plus en plus d'associations et comités manifestent donc une opposition de principe : le mode de production industrielle se développe au détriment d'autres secteurs et en contradiction avec le principe de durabilité. Ces projets sont d'un autre temps et la politique agricole wallonne est à la traîne. Le bruit de charroi et l'intégration paysagère sont des éléments à prendre en compte mais qui ne concernent qu'une minorité de citoyens. C'est un argument valable mais loin d'être suffisant.

On ressent chez les membres de ces associations une forte lucidité mais aussi un sentiment d'impuissance.

Cependant, certains comités de quartier font encore l'impasse sur cette réflexion de fond et luttent essentiellement contre les nuisances qu'occasionnent et occasionneraient ce type d'élevage dans leur environnement immédiat, à savoir les odeurs liées aux animaux et aux épandages, les bruits liés au charroi et les risques de dévaluation immobilière. Ces riverains ne remettent donc pas en cause l'existence de ces porcheries mais bien le type de projet précis qui pourrait s'implanter à proximité de chez eux et qui affecteraient leur bien-être.



### 2.2.3. Contexte relationnel

#### 2.2.3.1. Comment les riverains perçoivent-ils les éleveurs ?

#### 2.2.3.2. Une grande méfiance

La plupart des riverains éprouvent une grande méfiance à l'égard des éleveurs qu'ils considèrent souvent comme des égoïstes. *« Un éleveur, quand il demande un permis pour son exploitation, il ne s'occupe pas des gens hein, c'est le dernier de ses soucis de savoir si les gens vont être pour ou contre son projet. »*

Ce sentiment de méfiance est renforcé dans certains cas par les agissements parfois peu scrupuleux des agriculteurs concernés ou par leur personnalité parfois un peu singulière. En effet, les exploitants qui se lancent dans ce projets sont souvent perçus comme une catégorie d'éleveurs un peu particulière : *« C'est quelqu'un qui de toute façon n'avait pas bonne réputation, qui est déjà isolé, c'est le genre de fermier qui va arracher une haie remarquable un 1<sup>er</sup> mai pour que personne ne puisse intervenir, ou qui va laisser ses écoulements de fumier aller vers le ruisseau tout proche »* confie une riveraine au sujet d'un éleveur.

D'autres témoignages expriment ce scepticisme à l'égard des éleveurs : *« On a constaté que les gens qui ont été abordés par les firmes intégratrices sont souvent des fermiers qui ont des soucis financiers ou qu'on pourrait cataloguer de... problématique. Déjà au niveau des personnalités... on a affaire à des gens parfois assez caractériels »*. Ou encore : *« Il n'est pas intégré dans le village, il ne parle à personne »*.

De nombreux habitants dénoncent le côté « hors-la-loi » de certains agriculteurs qui ne présage rien de bon pour la gestion future d'un élevage industriel : *« Il s'était approprié le chemin communal, qu'il avait royalement agrandi d'un mètre de chaque côté, en abattant complètement la haie qui bordait celui-ci. Il a ensuite pulvérisé des produits sur un hêtre remarquable qui se trouvait au coin de l'entrée de son futur poulailler »*, raconte une riveraine. *« C'est quelqu'un qui ne respecte aucune règle ni au niveau social ni au niveau de son activité »*. Ou encore ces propos énoncés par un riverain au sujet d'un exploitant *« Non c'est un fieffé bandit hein c'est un mafieux...la terreur du pays et tout le monde s'écrasait devant lui y compris le bourgmestre »*.

Un autre témoignage relate le cas d'un éleveur vétérinaire qui avait été suspendu de son droit d'exercer suite à de l'utilisation d'hormones sur ses bovins et qui s'est lancé par la suite dans un projet d'élevage industriel.

Les agissements de ces agriculteurs irrespectueux, même s'ils sont minoritaires, salissent fortement l'image de l'ensemble de la profession.

#### 2.2.3.3. L'appartenance à un clan

Les opposants aux projets d'élevages industriels affirment souvent qu'ils n'ont *« pas les mêmes valeurs »* que les éleveurs. Ils ne peuvent donc pas trouver de terrain d'entente.

Le discours traduit également le fossé presque « institué » qui sépare ces deux groupes de ruraux et l'obligation que ressentent certains de rester fidèle à *« leur camp »* même si parfois la partie adverse semble avoir raison : *« la pétition n'a pas été signée par les agriculteurs ce qui est logique par solidarité, même si certains étaient d'accord avec nous »*. Ou encore : *« Cet éleveur-là, il n'est en tout cas pas soutenu par les autres éleveurs ou fermiers, mais ils n'osent pas le lui dire »*.

Même les riverains issus du monde rural mais non agriculteurs sont bien conscients de ne pas appartenir directement à ce monde-là non plus : « *les fermiers en règle générale ne se tirent pas dans les pattes, c'est une confrérie en quelque sorte...* ».

#### **2.2.3.4. Une volonté de s'affirmer**

Les agriculteurs s'affirment souvent comme les seuls occupants légitimes du territoire rural. Cette attitude hérisse fortement les riverains non agriculteurs qui revendiquent le droit de se sentir également chez eux à la campagne.

« *Nous sommes souvent taxés d'intellectuels alors que moi j'ai toujours vécu à la campagne et lui aussi, son père était marchand de bestiaux...* », explique l'habitant d'un village du namurois.

Des phrases telles que « *nous voulons garder l'identité de nos campagnes* » indiquent une forte identification des personnes interrogées à leur territoire, à leur lieu de vie. Ce sentiment d'appartenir au monde rural, autant que les agriculteurs, rend, selon eux, leur intervention dans les projets d'élevages légitime.

#### **2.2.3.5. Une volonté de dialoguer**

Les riverains saluent généralement les initiatives prises par les éleveurs qui vont dans le sens du dialogue et de l'ouverture. Ces propos d'une riveraine en témoignent : « *le demandeur a très vite essayé d'adoucir les oppositions donc il a pris l'initiative d'organiser des réunions d'information, à titre tout à fait privé chez lui. Ça a été apprécié qu'il joue carte sur table* ».

Un autre riverain va dans le même sens : « *Même si la confrontation des points de vue n'aboutit pas à un accord, l'important est que les deux camps ont essayé de dialoguer et de s'entendre* ».

#### **2.2.4. Moyens mis en œuvre**

Pour lutter efficacement contre l'implantation d'élevages industriels dans leur environnement, les comités de riverains et associations agissent à plusieurs niveaux. La première étape consiste généralement à informer et sensibiliser les citoyens à l'aide de tracts, de toutes-boîtes et de campagnes d'affichages qui dénoncent le projet en question. Parallèlement à cette démarche informative, ils tentent de rallier le plus grand monde à leur cause en faisant circuler des pétitions bien argumentées et des lettres de contestation. De nombreux groupements sensibilisés font ainsi la tournée des villages environnants et prennent souvent le temps de discuter avec les gens, d'expliquer les motifs de leur oppositions. Le temps qu'ils consacrent ainsi à conscientiser les autres témoigne d'une réelle détermination et d'un investissement total dans la cause qu'ils défendent.

Comme l'atteste les propos d'un membre d'une association : « *Parfois, on prenait trois-quarts d'heure par personne quand on allait sonner... personne ne se rend compte du temps que ça demande* ».

La sensibilisation de la population peut se poursuivre également par l'organisation de conférences, de séances d'information ou d'ateliers/débats. Interpellés, curieux ou réellement engagés, les habitants viennent généralement en nombre à ces événements.

Mais la plupart des comités actifs ne se contentent pas de faire du bruit autour du projet incriminé. Ils mènent, parallèlement à ces campagnes de sensibilisation, un véritable travail de recherche

documentaire, de collectes de données et de suivi de l'actualité, afin d'affiner davantage leurs perceptions de la problématique et de renforcer leurs arguments. Ils s'informent auprès d'autres collectifs, mais également auprès d'experts scientifiques, d'avocats, d'associations et de membres de l'administration. Et petit à petit, se tissent un réseau de personnes ressources, se font connaître dans « *le milieu* ». Ce travail de fond leur permet de faire preuve d'un maximum d'objectivité dans le développement de leur argumentation et d'ainsi bénéficier d'une certaine crédibilité auprès des autres acteurs. Si bien que certaines associations, particulièrement rigoureuses et organisées, deviennent des groupes de référence pour d'autres petits comités nouvellement constitués. « *On a levé un levier de force. Vraiment ! Ici dans le coin. Et d'ailleurs quand on se présente quelque part, les gens savent d'office à qui ils ont affaire parce qu'ils savent qu'on donne de la bonne information, de l'information qui ne va pas uniquement dans un sens* », témoigne le représentant d'un de ces groupes.

Un autre levier consiste à agir auprès des politiques responsables, en organisant des rencontres avec les pouvoirs locaux et/ou les ministres en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

La conférence de presse permet également d'attirer l'attention de la population et des responsables locaux sur les problématiques locales liées à l'implantation des élevages. La polémique et les conflits que suscitent ces projets au sein des villages intéressent fortement les médias qui se font volontiers le relais des revendications citoyennes en la matière.

Enfin, si au terme de l'enquête publique leurs revendications n'ont pas été entendues et que le permis est accordé par la commune, les comités de riverains et associations n'hésitent pas à introduire un recours au Ministre. Certains vont même jusqu'au Conseil d'Etat.

## **2.2.5. Arguments mis en avant**

### **2.2.5.1. Les dérives de l'intégration**

Les riverains qui s'opposent à des projets d'élevages intensifs sont généralement très critiques vis-à-vis des firmes agroalimentaires flamandes qu'ils considèrent comme des rouleaux compresseurs, puissants et organisés. En signant des contrats d'intégration avec ces dernières, les éleveurs deviennent, selon eux, les maillons d'un système sur lequel ils n'ont plus aucune prise et qui les exploite.

Un riverain bien informé relate l'échange qu'il a eu un jour avec un éleveur : « *On avait beau lui dire qu'il allait dépendre des prix du marché et des conditions définies par la société, il avait son idée... Pour lui, c'était un défi de réaliser ce projet. Il faudrait pouvoir démontrer tous les mécanismes financiers qui sous-tendent ces contrats, mais cela nécessite d'obtenir des informations auprès des sociétés flamandes, ce qui est impossible.* »

Les riverains dénoncent également le porte-à-porte que ces firmes flamandes effectuent dans les villages wallons, à la recherche de nouveaux investissements : « *Ils choisissent des gens du cru et avec lesquels certaines personnes n'ont pas nécessairement envie d'entrer en conflit. C'est comme ça qu'ils fonctionnent* »... « *En venant démarcher nos éleveurs, ils cherchent juste une façade. Ils ont trouvé la parade, ils trouvent un prête-nom et puis voilà* ».

Les opposants aux projets d'élevages industriels ont rapidement compris que, derrière les éleveurs, ce sont les sociétés intégratrices qui tirent les ficelles, qui gèrent toute la procédure : les plans d'architecte, la constitution du dossier, la contre-argumentation, etc.

*« En creusant les dossiers, on a compris que le projet était porté par une structure sérieuse. Tout avait été pensé, réfléchi ».*

Un élément contrarie fortement les comités de riverains : les nouvelles implantations industrielles sont de plus en plus irréprochables. L'industrie agroalimentaire maîtrise tellement bien la problématique qu'elle arrive à contourner légalement les arguments défavorables. Sauf dans certains cas où, selon les comités, les dossiers contiennent des informations erronées (chiffres truqués, données manquantes ou périmées)

Pour les opposants aux élevages intensifs, ce type de filière n'apporte rien d'autre en Wallonie que des nuisances. De nombreux témoignages vont dans ce sens : *« Les cochons on les amène petit et on les reprend quand ils sont gros, la farine elle vient du pays flamand par camion, et il nous reste la m... ! Les porcelets on sait qu'il viennent du pays flamand, il y a juste du lisier wallon. Ça n'apporte même pas d'emplois en plus... »*

Le Comité de riverains contre l'implantation d'une porcherie industrielle entre Braives et Burdinne évoque également, dans son dossier de presse, l'implication d'une entreprise extérieure dans le projet qui les concerne : *« Dans le cas du projet Hadopor, comme la plupart du temps dans l'élevage intégré de type industriel, il semble que l'on ait recouru à des ressources non régionales ni locales. Les porcelets seront importés de Flandres, et nous n'avons pas d'assurance que leurs aliments soient produits dans la région. Alors qu'Hadopor affirme que cette entreprise apportera une plus value à la région en termes de « création d'emplois » et de « retombées indirectes », nous n'avons pu trouver dans le dossier d'incidences le détail précis de ces avantages. Bien que les exploitants aient affirmé très laconiquement que les porcs seraient « abattus à Aubel (Detry) », aucun élément ne nous en donne l'assurance. Quand bien même ce serait le cas, nous avons du mal à cerner quels avantages cette exploitation procurerait, ainsi que mentionné dans l'étude d'incidences, aux écoles, aux commerces locaux, et à la vie au village ».*

#### **2.2.5.2. Cadre légal et contrôles**

Pour les riverains, la législation censée encadrer et contrôler l'installation et l'exploitation des élevages industriels est totalement insuffisante.

La majorité des éleveurs pensent que leur projet est respectueux de l'environnement dès lors qu'ils se plient aux obligations réglementaires. Pour les riverains, quand un dossier reçoit l'aval de l'administration régionale, cela signifie juste qu'il a passé l'examen de conformité aux normes, ce qui est loin d'être satisfaisant. En effet, étant donné la rareté des contrôles une fois l'élevage installé, les riverains n'ont aucune garantie quant à la bonne gestion future de l'exploitation par l'éleveur. Un riverain précise : *« la Division de la Police de l'Environnement (DPE) ne vient que quand il y a un gros problème, tout le monde sait bien qu'ils sont débordés. Et Nitrawal ne peut pas tout non plus. Personne n'est là pour vérifier que la législation est bien appliquée. »* Un autre ajoute : *« Les agriculteurs qu'est-ce qu'ils ont comme loi ? Un code de bonne conduite, un code de bonne gestion mais qui n'a rien d'impératif ! »*

Les riverains n'ont donc d'autre solution que de s'en remettre à la bonne fois des agriculteurs. Or, il arrive que certains d'entre eux ne tiennent pas leurs promesses : « *Vous allez avoir cent agriculteurs à qui vous allez accorder un permis qui vont scrupuleusement suivre le code. Mais vous allez en avoir deux ou trois qui vont s'en foutre éperdument et faire n'importe quoi. Il y a probablement une majorité d'agriculteurs qui sont consciencieux, qui sont des gars qui font bien leur boulot. Mais malheureusement, il y en a qui ne le font pas. Et ceux là, ils risquent de causer des dommages gravissimes et irréversibles* ».

Les riverains sont parfois confrontés à des irrégularités dans le cadre des enquêtes publiques : panneaux d'avis dissimulés, dossiers incomplets, etc. Certains projets passent ainsi « *en-dessous de la table* » au mépris des habitants concernés.

En cas de problèmes de pollution ou de nuisances, la responsabilité incombe au Bourgmestre. Or celui-ci n'agit pas toujours en toute objectivité, soit parce qu'il connaît bien l'éleveur, soit parce qu'il ne veut pas se mettre une partie de la population à dos. Il en résulte alors une certaine inertie de la part des autorités locales que les riverains ont du mal à accepter.

#### **2.2.5.3. Le risque d'expansion et d'extension**

Les dossiers déposés dans le cadre de projets d'élevages industriels ne mentionnent jamais les intentions de l'éleveur par rapport à une éventuelle extension future de son exploitation. Et, comme l'affirme un riverain interrogé à ce sujet : « *Chacun sait qu'il est bien plus facile de s'étendre que de s'implanter* ». Un autre risque préoccupe également les comités d'opposants : celui de voir se multiplier les élevages intensifs sur leur territoire suite à l'acceptation d'un premier projet par la commune. Une fois qu'un permis a été accordé, comment en refuser un second ? Puis un troisième ?

#### **2.2.5.4. Odeurs**

Les riverains reconnaissent qu'il y a eu beaucoup de progrès techniques au niveau des bâtiments, du traitement animalier, et de l'enfouissement du lisier, et que cette évolution technologique a fortement diminué les désagréments. Le problème des odeurs n'est dès lors plus au centre des débats, excepté dans certains cas particuliers, comme à Estinnes par exemple, où il reste important (voir chapitre suivant).

Cependant, les associations regrettent que l'évaluation des nuisances olfactives en Région wallonne ne se base que sur des études faites à l'étranger.

Elles formulent également les questions suivantes : « *Est-ce qu'on ne peut pas, si on doit s'accommoder des élevages, fixer dans la loi des impositions en matière de lutte contre les odeurs ? Pourquoi les éleveurs ne seraient-ils pas soutenus pour investir dans la désodorisation ou la biométhanisation ?* »

#### **2.2.5.5. La dévaluation immobilière**

Cet argument est régulièrement mis en avant lors des entretiens. Les riverains redoutent réellement cette nuisance qu'ils qualifient d'indirecte.

L'avis des agences immobilières, interrogées également dans le cadre de cette enquête, est plus nuancé. Pour ces dernières, la perte de valeurs des terrains et biens immobiliers suite à l'implantation d'un élevage intensif est très difficile à évaluer. Néanmoins, elles affirment que les



nuisances olfactives causées par ces exploitations ont un impact réel sur le prix de vente et le temps de la vente de ces biens. Les quelques témoignages qui suivent, récoltés auprès de responsables d'agences illustrent bien cet aspect de la problématique :

- « *Automatiquement il y a un impact, les gens seront réticents à acheter dans ce coin là* » ;
- « *On a eu des biens qu'on n'a pas pu vendre au prix voulu au départ, c'est arrivé bon nombre de fois. Quand vous faites visiter des maisons et que les clients demandent ce que sont ces affiches rose fluo « Non au cochon », vous êtes bien obligé de leur répondre. Ça ne les incite généralement pas à venir s'installer dans le coin. Mais c'est compliqué à évaluer, ça dépend de la distance, c'est très différent si l'on se trouve à 2 ou à 5 km de la porcherie...En pourcentage, je dirais qu'il y a environ 20% de perte. On a eu plusieurs cas de gens qui ont voulu déménager à l'annonce de projets de ce genre, la vente a parfois eu lieu mais pas aux conditions espérées forcément...C'est préjudiciable pour le patrimoine des personnes.* » ;
- « *Oui, il est évident que ça va avoir une influence, surtout sur les maisons situées dans un périmètre proche. Mais ça reste très complexe à évaluer. Au même titre que des habitations en bordure d'autoroute ou de voie ferrée, pour moi c'est la même problématique, ça entraîne une dévaluation certaine. Pour évaluer celle-ci, il faudrait peut-être reprendre en Wallonie l'historique de ce qui s'est passé dans des cas similaires, voir comment ça a évolué ailleurs. Ces types de projets (porcheries, poulaillers, etc.) sont très médiatisés, ce qui influence directement l'attractivité immobilière d'un site.* ».

#### **2.2.5.6. Environnement**

L'impact des élevages productivistes sur l'environnement est un sujet de préoccupation pour l'ensemble des riverains confrontés à ce type de projet. Les inquiétudes portent essentiellement sur la pollution des eaux souterraines et de surface par les nitrates issus des effluents d'élevages. Pour les comités d'habitants et les associations, les dangers liés à la pollution des nappes phréatiques sont largement sous-estimés par la Région wallonne. Les émissions d'ammoniac que dégagent les porcheries, le risque de nuire à la biodiversité et la consommation d'énergie liée aux transports des aliments et des animaux sont également évoqués par la plupart des opposants. Les propos énoncés par plusieurs riverains témoignent de l'inquiétude des uns et du mécontentement des autres face à ces constats:

- « *On a une eau qui est déjà chargée partiellement en nitrate alors il faut arrêter les dégâts* » ;
- « *Il y a de réels risques d'écoulement dans les cours d'eaux avoisinants, mais le gros problème avec les élevages, c'est qu'on ne perçoit pas toujours les impacts environnementaux* » ;
- « *On sait également que le lisier de porcs et tous les métaux lourds qu'il contient tue la végétation. Certains élevages se trouvent à proximité de zones Natura 2000. Si on a mis ces zones en place ce n'est pas pour les saccager ! Il n'y a pas une politique cohérente au niveau de la protection de notre Région. Ça n'a pas de sens* » ;
- « *Le plus terrible, c'est qu'on part du principe que les eaux sont déjà polluées. La moitié de la Wallonie est classée en zone vulnérable. À la Région wallonne, ils nous disent qu'on est déjà dans une situation où la masse des eaux va dépasser le seuil de pollution mais qu'on ne sait plus faire marche arrière. Alors on continue à déverser du lisier* » ;

- « L'OMS recommande de ne pas dépasser un taux de nitrate dans le sol de 50mg/l et ici il y a des endroits où on atteint un taux de 80mg/l ! Ici, au-dessus des nappes phréatiques ! Il y a déjà des endroits où ils ne pompent plus. On ne comprend pas pourquoi la Région ne réagit pas. Nous, on s'inquiète, mais les politiques, ils s'en fichent. S'il le faut, ils feront dépolluer ces zones et c'est l'utilisateur qui payera ».

Pour la majorité des riverains et des associations, le simple respect des normes existantes ne garantit pas la préservation de l'environnement car l'hétérogénéité des zones d'épandages n'y est pas prise en compte. Si le taux de liaison au sol dépasse 1, l'exploitant doit réaliser des contrats d'épandages. Mais le calcul des capacités d'épandage de chaque exploitation ne prend pas en compte les spécificités telles que la superficialité de certains sols, le relief, les bords de cours d'eau, les parcelles en mesures agro-environnementales, etc.

Un riverain, membre d'une association précise : « En Ardenne, on a un relief vallonné, un sous-sol qui est tout à fait spécifique, on ne sait absolument pas prévoir les impacts de l'épandage du lisier sur celui-ci. Ici, le sol est composé de 30-40cm de terre et d'un substrat schisteux en dessous, ce qui permet une infiltration d'eau très rapide. Vous imaginez les conséquences que ça peut entraîner ? »

Dans le dossier qu'il a constitué contre un projet de porcherie de classe 1, le comité des riverains de Burdinne et Braives, énoncent les risques environnementaux que représente l'implantation d'une porcherie de cette ampleur au sein du Parc naturel de la Burdinale et de la Mehaigne :

« Fin 2007, le 'Natuurrapport 2007' de l'Institut voor Natuur en Bosonderzoek (INBO Institut de Recherche sur la Nature et les Forêts), remis à la Ministre flamande de l'Environnement, Hilde Crevits, dressait un état alarmant de la biodiversité en Flandres : selon ce rapport, 28% des espèces végétales et animales en Flandre sont menacées d'extinction. Le rapport pointait du doigt deux causes principales de cette perte de biodiversité : la fragmentation croissante des grands espaces, conduisant à une diminution des habitats naturels des plantes et des animaux, et la pollution des terres agricoles par le lisier. Les émissions d'azote et de phosphore dans l'environnement (sol, eau, air) sont en Flandre parmi les plus élevées d'Europe. Sous prétexte que les terres wallonnes sont dans un meilleur état, doit-on accepter de les voir se dégrader dans les années à venir ?

L'épandage des lisiers est réalisé par voie de contrats d'épandage entre les exploitants de porcherie et les exploitants agricoles, indépendamment des limites administratives communales. Bien que des contrôles soient appliqués, plusieurs communes ont déjà fait état de la difficulté, voire de l'impossibilité, d'assurer une surveillance et un contrôle aisé des épandages, compte tenu notamment, de l'absence d'identification des parcelles cadastrales d'épandage, des difficultés de contrôle effectif de l'activité et des quantités épandables autorisées par hectare.

Sur le point de l'environnement, nous tenons également à rappeler à nos élus que leurs communes se sont engagées dans un Contrat de rivière Mehaigne, dont les objectifs sont d'améliorer la qualité de l'eau de ladite rivière. Peut-on, dans le même temps, participer à ce plan d'action, et accroître les risques de pollution qui pèsent sur cette rivière ? Rappelons que ces dernières années, la Mehaigne a subi plusieurs graves pollutions. Le dossier d'incidences Hadopor mentionne que « La qualité biologique globale de la Mehaigne est considérée mauvaise (dans la partie amont) à moyenne dans la seconde moitié aval pour la période 2000-2002. Les altérations

*les plus importantes se situant au niveau des particules en suspension et des nitrates. » Pour nous, si la qualité biologique de la Meuse est mauvaise, c'est une raison de plus de ne pas faire peser davantage de risques sur cette rivière.*

*Rappelons également qu'il conviendrait que nos élus adoptent une position cohérente par rapport à ce problème de pollution. Le 10 juin 2008, Hervé Jamar interpellait au Parlement wallon le Ministre Benoît Lutgen (Commission de l'Environnement) au sujet des pollutions récurrentes de la Meuse depuis 2006. Hervé Jamar a insisté auprès du Ministre Lutgen pour que des dispositions soient prises par la Région wallonne afin de ne pas empirer la situation et de veiller à la santé des citoyens. Les différents bourgmestres de Hannu, Burdinne et Braives, ne pourraient-ils s'accorder sur une politique commune en matière d'implantation d'élevages industriels, afin de limiter les risques de pollution ? »*

De manière générale, les riverains sont favorables à une agriculture familiale, liée au sol, plus diversifiée et plus respectueuse de l'environnement.

#### **2.2.5.7. Alimentation et santé**

Les questions sanitaires et alimentaires occupent une place de plus en plus importante dans l'argumentaire développé par les riverains opposés aux élevages intensifs. Leurs préoccupations principales concernent tant les risques d'épizooties que présentent les élevages industriels que la qualité de la viande produite dans ces conditions.

Comme l'explique un membre d'un comité : *« On a aussi bien compris que la question alimentaire est importante si on veut éviter des coûts de santé importants par la suite. Il faut travailler à la base, sur la qualité de la nourriture, on plaide donc plus pour une agriculture biologique ».*

La majorité des riverains soutiennent la PQA (Porc Qualité Ardennes) dont le cahier des charges est bien plus stricte que celui des exploitations intensives mais se méfient fortement des autres filières de qualité différenciée mises en avant par la Filière porcine wallonne, comme le souligne un riverain : *« Aujourd'hui, on nous parle de porcs de qualité différenciée, mais c'est dingue, porcs de qualité médiocre oui! Ils jouent sur les termes, c'est un label de rien du tout. Se diversifier c'est bien, à condition de faire un produit de qualité supérieure. »*

Les risques sanitaires liés au fonctionnement des élevages industriels est également un motif d'inquiétude. Les riverains s'interrogent notamment sur l'administration systématique d'antibiotiques, inévitable dans ce type d'élevage confinant de façon intense plusieurs milliers de porcs. Ils craignent notamment le développement des staphylocoques dorés, une maladie qui, selon eux, n'est pas suffisamment prise en compte par les autorités.

Pour les opposants aux élevages intensifs, il convient, d'examiner également ces projets à la lueur des crises qui ont frappé au cours des dix dernières années le secteur agricole : crise de la dioxine, fièvre aphteuse, maladie de la « vache folle », grippe aviaire et fièvre catarrhale. *« L'actualité semble ne cesser de nous indiquer que les élevages industriels ne sont pas une voie sûre, et représentent une menace pour la santé publique »*, affirme un riverain.



A la demande du Comité des riverains de Burdinne et Braives, le Professeur Willy Lhoest<sup>1</sup> s'est attaché à rappeler quels risques comporte l'installation d'une porcherie de classe 1, semblable à celle qui vient de faire l'objet d'une demande de permis à Burdinne :

*« Quinze millions de mètres cubes d'air rejetés chaque jour dans notre campagne, sans aucune filtration, sans filtre à particules, sans rétention des odeurs, voilà ce que proposent les promoteurs de la nouvelle porcherie de Vissoul (Burdinne) à l'enquête publique jusqu'au 11 décembre. C'est l'équivalent d'une cheminée de 4,6 m de diamètre qui soufflerait son air à la vitesse de 36 km/h !*

*Je me sens alarmé par le gigantisme de ces installations et surtout lorsque je les mets en regard de la littérature scientifique dont voici quelques extraits :*

*Le CREPESC, (Commission de protection des eaux, 13 oct. 2004) déclare que la pollution d'un porc correspond à plus que 2,5 équivalents-habitants pollution. Avec ses 8 640 porcs, la porcherie en projet correspondrait donc à une ville de 21 600 habitants concentrés sur un espace de 300 x 300 m. Or, il est prouvé qu'en France 30 000 personnes meurent prématurément par suite de la pollution atmosphérique (The Lancet et Hélène Desqueroux Ingénieur à l'Ademe, Sc V Janv 2008 p 138) et en 2007, la moitié des belges ont été soumis à des doses excessives de microparticules (RTBF).*

*Selon le ministère de l'agriculture et des affaires rurales de l'Ontario, l'air des porcheries contient 1 200 fois plus de bactéries, de levures et de moisissures que l'air considéré comme normal (London swine conference 11-12 avril 2002).*

*Les germes pathogènes suivants sont transmis par le porc à l'homme : Streptocoque du porc, brucellose porcine, maladie vésiculeuse du porc, staphylocoques résistants, (présents dans 68% des porcheries belges selon une enquête de l'ex-ministre de la santé Mr Demotte), grippe (H7N7) du poulet hollandais, sans parler du spectre éventuel de la grippe aviaire H5N1 qui, par réassortiment génétique, pourrait créer chez l'homme une nouvelle épidémie analogue à la grippe espagnole de 1918 (30 millions de morts).*

*Parlons du lisier. Ce sont 576 camions citernes de 15 tonnes qui vont circuler sur nos petites routes et 8 640 tonnes de lisier qui seront pulvérisés sur les champs avec leurs contaminations éventuelles de salmonelles, car une étude des porcheries bretonnes a montré que 20,3 % d'entre elles étaient contaminées par des salmonelles ubiquistes, responsables de toxi-infections alimentaires chez l'homme ».*

#### **2.2.5.8. Intégration paysagère**

Pour la majorité des habitants confrontés aux implantations d'élevages industriels, les autorités locales régionales devraient accorder beaucoup plus d'attention à l'intégration paysagère des installations.

---

<sup>1</sup>Le professeur Lhoest est Dr en Pharmacie, Master of Science de l'Université du Wisconsin. Il possède en outre une formation de Biochimiste et d'Ingénieur. Après 29 ans chez GSK( Director of Manufacturing Europe) il a fondé sa propre S.A. (Elveco S.A) où, pendant 20 ans, il a dirigé des projets dans le monde entier pour les plus grandes multinationales. Il a construit, entre autres, plusieurs animaleries, pour la recherche et la production industrielle de vaccins de la société GSK. Il est donc bien placé pour évaluer les risques biologiques, virologiques, bactériologiques, sanitaires et environnementaux liés à la construction d'une grande porcherie

Tout d'abord, la taille des bâtiments d'élevage devrait, selon les riverains, être proportionnelle à celle du village près duquel ils s'installent. Il arrive qu'une exploitation, en s'installant à proximité d'un hameau, double la taille de celui-ci.

Ensuite, les riverains déplorent le fait que certaines exploitations puissent s'implanter au cœur de sites à haute valeur paysagère, comme des fond de vallées, par exemple, ou à des endroits particulièrement exposés qui les rendent visibles de toutes parts. La solution préconisée par la région wallonne, qui consiste à placer des haies et des arbres autour des bâtiments n'est, pour de nombreux riverains, d'aucune utilité. Plusieurs d'entre eux se sont exprimés à ce sujet :

- « *Au niveau de l'impact paysagère je ne suis pas d'accord quand on dit que la plantation de haies favorisera l'intégration de l'exploitation. C'est de la bêtise. À 3 kilomètres on voit les toits des étables qui sont énormes. C'est un coup de poing dans le paysage* » ;

- « *Planter une haie, laisser pousser, mettre des bâtiments de telle matière, etc. Mais le drame encore une fois c'est que tout ça n'est pas observé. L'éleveur va planter sa haie au moment de la construction pour respecter la réglementation et puis il va s'occuper de ses cochons, un point c'est tout. Il ne va pas passer du temps à entretenir ses plantations. Elle va dépérir la haie !* ».

Les riverains s'opposent massivement à la présence des élevages au cœur même des villages, comme c'est encore le cas à Estinnes, où les habitants subissent les désagréments de deux porcheries installées depuis toujours en plein centre de l'entité: « *D'après la définition du CWATUPE, les zones d'habitat à caractère rural sont vouées au développement de l'agriculture. Ce n'est plus vrai. Avant, il y avait 16 petites fermes ici. Maintenant, il n'y en a plus que trois, dont deux porcheries, deux usines* ».

Autre aberration mise en évidence par les comités de riverains : la présence et le développement massif d'élevages industriels dans un Parc naturel. Plusieurs habitants du Parc de la Burdinale-Mehaigne témoignent à ce sujet :

- « *Pour soutenir un exploitant, un bonhomme, voire deux au maximum, ils vont mettre à mal tout un projet de développement durable, rendre malheureux des centaines de personnes et mettre en danger un patrimoine naturel exceptionnel* ».

- « *Pour nous, ils devraient mettre leurs porcheries dans des zones industrielles et traiter les rejets. Puisque c'est de l'industrie, qu'ils se comportent comme des industries ! Pourquoi les mettre dans des campagnes alors que les cochons ne sortent jamais et ne voient jamais la lumière jour ? C'est quelque chose d'aberrant. On est dans un parc naturel mais bientôt, on pourra faire la promenade des porcheries...* »

#### **2.2.5.9. Tourisme**

« *On a des richesses chez nous, en Wallonie, on doit les mettre en valeur, les défendre et non les détruire...* ». Ces propos résument bien la position des associations et comités de quartiers, qui, face aux projets d'élevages intensifs, se battent pour préserver le patrimoine culturel et naturel de leur Région.

Comment peut-on concilier le développement d'une agriculture industrielle avec celui d'un tourisme de qualité ? Il s'agit là d'un paradoxe que de nombreux riverains ont du mal à comprendre.

Un riverain rappelle qu'en Flandres, 60 000 personnes vivent de l'industrie porcine tandis qu'en Wallonie le même nombre de personnes vivent du tourisme.

Une association active dans la région de La Roche s'offusque de voir des projets d'élevage industriel se développer à proximité de zones touristiques : *«L'axe de La Roche - Hotton - Durbuy est l'un des axes les plus touristiques de la Région wallonne. Les gens ont investi dans l'immobilier, construit des gîtes, transformé leur maison, développé un accueil touristique de qualité. Les habitants ont fait des choix économiques très clairs. Ne coupons pas la branche sur laquelle on est assis. Le pouvoir politique a permis d'avoir des primes, a mis en avant cette politique de tourisme et voilà qu'on est à présent confronté à une autre politique complètement en porte à faux et contradictoire. Ici on vit du tourisme, avant de vivre de l'agriculture ».*

Une autre association, basée en Haute-Lesse fait le même constat : *« Non nous sommes vraiment opposés à ce genre d'élevage en Haute-Lesse, d'abord parce que nous estimons que ça dénature l'environnement et puis parce que l'argument économique mis en avant dans le cadre de ces projets est pour nous sans valeur. Vu le contexte actuel et l'évolution du marché de la viande, les poulaillers et porcheries industriels n'ont pas d'avenir en Région wallonne. Il est donc inutile de développer ces élevages qui nuisent aux ressources naturelles et au tourisme ».*

Pour une grande partie des habitants de Maredret, confrontés à un projet de poulailler industriel, ce type d'exploitation n'est pas compatible avec la richesse en biodiversité de la région de la Molignée, ni avec la vocation touristique de leur village, connu pour ses nombreuses activités artisanales.

Enfin, les comités de riverains établis dans le Parc de la Burdinale-Mehaigne évoquent l'antagonisme qu'il y a entre le développement d'un tourisme durable et la prolifération des élevages industriels : *« C'est faire peu de cas des nombreux efforts réalisés ces dernières années au sein des différentes communes du Parc Naturel, pour développer cette offre touristique, en matière de promenades et de structures d'accueil (nombreux gîtes et chambres d'hôtes, restaurants, MMER, Maison du Tourisme). La Maison du Tourisme des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne répertorie tous types d'hébergement confondus (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes) : 29 structures d'accueil pour un potentiel total d'environ 400 lits ! Quelles seront les conséquences d'une dégradation du paysage et de la qualité de vie de notre Parc Naturel pour toutes les personnes qui ont conçu ces aménagements ? ».*

### **2.2.5.10. Les questions éthiques**

A qui profite la surproduction de viande de porc et de volaille ? Aux pays riches, et ce au détriment des pays pauvres. Voilà ce qu'affirment la plupart des riverains quand on aborde avec eux les questions éthiques soulevées par le développement des élevages industriels. Ces derniers semblent en effet bien informés des conséquences néfastes qu'occasionnent, dans les pays du Sud les exportations massives de viande en provenance d'Europe. *« On exporte nos poulets et nos cochons vers le Sud et on les vend à des prix trois fois moins chers que les producteurs locaux. Ce ne sont pas uniquement les nuisances directes qui posent problème, les effets néfastes de ce type d'agriculture se font également sentir de l'autre côté de la planète ! ».*

En témoigne cet extrait d'un dossier réalisé par un comité de riverain, qui évoque les impacts de la surproduction de viande au Nord sur la petite production du Sud :

« Lors de la Commission de l'économie du 1er juillet 2008, la députée fédérale Thérèse Snoy (Ecolo-Groen) a interpellé la ministre Sabine Laruelle sur l'exportation subsidiée de viande de porc à destination de l'Afrique. Elle citait un communiqué de l'ONG APRODEF, qui travaille dans le cadre d'un projet d'agroexport, indiquant que, ces dix dernières années, l'Union européenne aurait connu une croissance de 500 % de ses exportations de viande de porc à destination de l'Afrique subsaharienne, passant de 27 000 tonnes à 146 000 tonnes en 2007. Six pays de l'Union en sont particulièrement responsables, dont la Belgique.

La députée signalait qu'un règlement européen garantit, depuis le 1er décembre 2007, un remboursement à l'exportation de certains morceaux de viande de porc, sans restriction quant à la quantité ou la destination de vente. Ce règlement concernerait 35% des exportations pour un coût total de 85 millions d'euros. L'ONG affirme aussi que les conséquences de cet avantage à l'égard du secteur de la viande ne se sont pas fait attendre : l'exportation de viande de porc a augmenté, ce qui se traduit par une hausse des ventes de viande de porc sur les marchés africains, en particulier de bas morceaux, moins chère que celle produite localement. Du coup, les fermiers locaux ne pouvant faire face à cette concurrence, on assiste au déclin de la production locale, de meilleure qualité que celle importée de l'Union européenne, selon le communiqué. Je vous en laisse juge, mais le problème de cette concurrence vis-à-vis des producteurs locaux se pose de façon aiguë. Nous retournons cette question à nos élus locaux : peut-on raisonnablement cautionner, et participer à ce type de marché ? N'est-il pas de notre responsabilité de faire des choix ici dont ne pâtiront pas des hommes, des femmes, et des enfants, de l'autre côté de la planète ? ».

Les riverains sont également conscients que la production d'alimentation animale à partir de tourteaux de soja en provenance d'Outre-Atlantique notamment, entraîne aussi une série de déséquilibres sociaux et écologiques. « Pourquoi est-ce que c'est arrivé ? Parce que l'Amérique produit du soja en trop grande quantité et qu'elle doit bien se débarrasser de ses surplus ! Mais ce n'est pas parce qu'on vous donne des boutons vous devez bâtir votre tailleur ! On fait les choses à l'envers, on fait le trou avant le canon ! ».

En réalité, l'Amérique sud et nord, produisent du soja pour nourrir le bétail, dont le nôtre.

La question du bien-être animal et celle des conditions de travail de l'éleveur apparaissent également dans la réflexion de fond que mènent la plupart des riverains. Ces derniers ont d'ailleurs du mal à comprendre le détachement avec lequel les exploitants mènent leur activité. Ils acceptent difficilement que l'animal soit manipulé comme un produit industriel. « On ne traite pas le vivant comme ça ! », s'exclame l'un d'entre eux. Certains se demandent aussi dans quelle mesure ce type de travail n'affecte pas le bien-être des éleveurs (contact permanent avec la mort, confrontation directe avec la souffrance animale, etc.).

#### **2.2.5.11. Un élevage qui n'a pas sa place en Région wallonne**

« Qu'est-ce que le monde politique wallon attend pour se réveiller et prendre des décisions qui vont dans le sens de la Wallonie ? Voilà une question qui revient régulièrement au fil des entretiens. Les comités de riverains et associations éprouvent une grande incrédulité face au manque de réaction du monde politique et désespèrent de voir les choses bouger : « Il n'y a personne à l'heure actuelle qui a compris pourquoi le monde politique wallon soutient des projets

*pareils, vides de toutes retombées économiques pour la Région ; des projets qui finalement ne vont que nous amener des pollutions et des problèmes de voisinage.... ».*

Les opposants aux projets industriels insistent souvent sur le fait qu'ils ne sont absolument pas contre le monde agricole, mais contre un mode d'agriculture qui n'a pas sa place en Région wallonne. Les propos suivants sont édifiants à ce sujet : *« Sincèrement on sait qu'on a besoin de l'agriculture, on comprend que l'agriculture est dans une passe difficile. Les fermiers ne vivent que de primes, ils sont conditionnés à l'agroalimentaire, c'est triste. Mais ce n'est pas en leur mettant encore un couteau sous de la gorge qu'on va les aider. Avec l'élevage intensif, ils vont accumuler les problèmes ces gens-là ».* Ou encore : *« On n'est pas du tout contre l'agriculture, on est les premiers à se désespérer que dans les villages les fermes ferment les unes après les autres. Les agriculteurs ne sont plus adaptés au contexte actuel, ce n'est pas de leur faute. Et on ne fait rien pour les aider... ah ça non ».*

L'argument économique, souvent mis en avant par les promoteurs de ces projets, n'a pour eux aucune valeur : *« Finalement ça ne crée même pas un emploi ! Tout est fonctionnel et automatisé dans ces élevages, le travail à réaliser correspond à un quart d'emploi, tout au plus » !*

Pour ces citoyens, il est du devoir des responsables politiques d'informer les éleveurs des dérives possibles du système dans lequel ils s'engagent.

Les considérations du type : *« faisons du porc en Wallonie au lieu de le faire en Flandre »*, émises par certains politiques n'ont pour eux ni queue ni tête. Le porc élevé dans ce type d'exploitation intégrée est, selon eux tout sauf du porc wallon : *« Excepté l'engraissement, le gros du business ne se fait pas en Wallonie »*, précise un riverain.

Les membres d'une association opposée à un projet de porcherie ont tenté, à plusieurs reprises, de connaître la provenance des aliments et des porcelets et la destination des porcs adultes. Ils n'ont obtenu aucune réponse à ce sujet.

La plupart des riverains affirment que, étant donné que la production belge de viande de porc a un taux d'autosuffisance de 200 %, cela n'a aucun sens, aucun intérêt, de poursuivre le développement de ces élevages destinés principalement à l'exportation.

Certains vont même plus loin et remettent en question l'existence d'une filière wallonne : *« Parler de filière porcine wallonne avec 300 000 porcs, c'est un peu absurde quand-même » !*

Ils appuient leurs argumentations sur des expériences déjà réalisées : *« On sait par expérience que ça ne marche pas. On sait qu'en Flandres, le sol, les nappes phréatiques sont saturées en nitrates, on sait qu'en Bretagne c'est la même chose. On a commis des erreurs mais on continue. Il n'y a pas une politique cohérente au niveau de la protection de notre Région. Ça n'a pas de sens ».*

Pour les associations et comités engagés dans la lutte contre les élevages intensifs, il y a un réel travail d'information à réaliser auprès de la population à ce sujet. *« Les Wallons ignorent les impacts réels de ce type d'industrie. Par contre, demandez aux Flamands qui sont venus s'installer chez nous, ils vous diront tout de suite l'ampleur que le phénomène peut prendre »*, précise un membre d'un de ces groupes.



Les riverains pensent que le mode de production industrielle se développe au détriment d'autres secteurs et en contradiction avec le principe de durabilité : « *C'est pire qu'un cadeau empoisonné* ». C'est la raison pour laquelle la majorité des associations et comités demandent l'instauration d'un moratoire sur le développement de ce type d'élevage.

Certains planchent sur des alternatives, comme la création de contrats entre des petits éleveurs et des groupes de consommateurs locaux, par exemple, afin de valoriser les filières courtes. C'est le cas dans la commune de Braives, comme l'explique un riverain interrogé :

*« Différents éléments nous permettent de penser que ces dernières années, la population a remarqué un intérêt croissant pour des produits de qualité. Nous constatons aussi que la région est fort dépourvue de points de vente directe du producteur au consommateur. En deux ans, deux groupes d'achats collectifs se sont constitués sur la commune de Braives (et il y en a un de plus sur Lens Saint Remy). Ces deux groupes touchent en tout une cinquantaine de ménages, sans que de la publicité ait été faite, rien que par le bouche à oreille. Sachant que le groupe d'achats de Fallais, constitué d'une vingtaine de familles, achète environ pour 250 euros de viande et charcuteries par semaine, on peut évaluer le potentiel de chiffre de ventes d'une telle boucherie installée au cœur d'un parc naturel comptant +/- 15 000 habitants : au minimum 6700 euros par mois. Ce marché ne vaudrait-il pas la peine que l'on se penche dessus ? Ne représente-t-il pas une activité autrement plus valorisante pour un agriculteur ? ».*

### **3. Etudes de cas**

L'enquête menée sur le terrain a mis en lumière trois cas particulièrement interpellants qui méritent d'être explicités plus longuement : la concentration des élevages industriels dans la région de Comines-Warneton, le développement explosifs de projets du même type dans le parc naturel de la Burdinale-Mehaigne, et la situation dramatique vécue par les habitants d'Estinnes.

Ces trois exemples illustrent bien les dérives sociales et environnementales qui peuvent découler, au niveau local, d'une concentration excessive d'élevages intensifs dans une même région ou d'un manque de rigueur au niveau de la réglementation et des contrôles.

#### **3.1. Le désespoir des Cominois**

Depuis quelques années, les projets de porcheries et les demandes d'agrandissement d'exploitations existantes ne cessent de pleuvoir sur le territoire de Comines-Warneton. Véritable enclave francophone en plein territoire flamand, cette commune fait l'objet de nombreuses convoitises de la part des investisseurs du Nord du pays, qui, contraints de cesser leurs activités en Flandre, sont ravis de trouver à proximité de chez eux, une terre wallonne susceptible d'accueillir, sans trop de contraintes, de nouvelles exploitations ou d'agrandir les capacités des installations existantes.

Actuellement, près de 25 % des porcs élevés en Wallonie, soit 80 000 bêtes, se trouvent sur le territoire cominois. Cette concentration équivaut à environ 5 porcs par habitants et dépasse en cela largement la moyenne flamande. Le Hameau de Ten Brielen compte à lui seul 15 000 porcs dans un rayon d'un kilomètre.

Alarmés par la gravité de la situation, des habitants de Comines ont créé le Collectif « Non aux porcheries démesurées » qui rassemble une vingtaine de riverains très actifs. Le dernier projet contre lequel ils se sont battus fut celui déposé par la société Taveirne qui envisageait de créer

des nouvelles porcheries d'une capacité de 33 700 têtes. Grâce au travail de sensibilisation et d'information mené par le collectif et à la détermination de la population résolument opposée à ce projet, la commune a finalement refusé l'octroi du permis. Mais les agrandissements successifs de plusieurs porcheries déjà installées dans la commune, autorisés par les pouvoirs locaux, ont finalement conduit à atteindre un nombre de porcs presque équivalent. Dépités, les riverains ont l'impression de s'être battus pour rien. Face à l'incohérence et à l'immobilisme des autorités locales, ils commencent à perdre tout espoir de voir un jour leur commune libérée de ces élevages envahissants. Les enquêtes publiques mobilisent de moins en moins de monde. Il y a un réel découragement au sein de la population.

Bien que la qualité de la vie soit devenue précaire pour de nombreux riverains, les gens n'ont pas forcément les moyens de partir : Comines est une ville ouvrière, le revenu moyen par habitant y est relativement bas.

Il y a quelque temps, le chef de Cabinet du Ministre André Antoine, qui avait été sollicité par les riverains, s'était engagé à intervenir auprès du Bourgmestre de Comines et à nommer un médiateur afin de rétablir une situation plus sereine. Ces promesses n'ont jamais été tenues.

Les riverains ont tenté de réaliser une charte, en collaboration avec les éleveurs, afin de limiter le développement de ces élevages sur la commune, mais ces derniers ont refusé tout compromis. Selon les riverains, les exploitants ne veulent pas entendre parler de régulation.

Et pourtant, la qualité des eaux souterraines de l'entité cominoise est plus que médiocre. En 2005, le taux moyen de nitrate s'élevait à 90mg/l, avec des pointes de 111, 135, et même 242 mg/l dans certaines zones ! Ces chiffres, largement supérieurs à la norme européenne de 50 mg/l (Directive Nitrate), prouvent à quel point la situation à Comines-Warneton est grave. Sans doute la plus catastrophique en Région wallonne.

Les riverains demandent l'instauration d'un régime de quota, un nombre maximum d'animaux à ne pas dépasser sur leur territoire communal. Ils plaident aussi pour que des cas particuliers comme celui de Comines soient traités de manière urgente et spécifique par les autorités régionales.

### **3.2. Estinnes : quand le cadre manque de rigueur...**

L'histoire du conflit qui oppose les riverains des porcheries situées au centre du village d'Estinnes aux pouvoirs locaux et régionaux mérite d'être relatée, tant elle illustre le combat incessant que doivent livrer certains habitants pour pouvoir bénéficier de conditions de vie normale et l'immobilisme parfois choquant des responsables censés veiller au respect des normes et au bien-être de la population.

Depuis l'implantation, en 1976, d'une porcherie en plein cœur du village, les riverains n'ont eu de cesse d'informer la commune des nuisances olfactives occasionnées par cette exploitation, qui, depuis sa mise en place, a toujours présenté des défaillances techniques importantes. L'implantation d'une deuxième porcherie, quelque temps plus tard, à côté de la première n'a fait qu'accroître les désagréments subis par les habitants. Suite au combat mené par un comité de quartier actif et organisé, la commune a fini par intervenir une première fois auprès de l'exploitant, le sommant d'améliorer la ventilation des bâtiments, d'utiliser du désodorisant dans le lisier et de cesser le transport du fumier et du lisier les dimanches et jours fériés. Excepté quelques dérives, ces dispositions ont permis d'atténuer significativement les nuisances olfactives.

Jusqu'en 1999, où les riverains ont constaté un retour en force des odeurs nauséabondes et de fortes intensités le soir, la nuit et au lever du jour. Suite à la dégradation de la situation, le comité s'est remis à la tâche : plusieurs lettres et pétitions ont ainsi été envoyées aux autorités communales. Interpellée par les réclamations des riverains, la commune a proposé à la Filière porcine wallonne d'établir un rapport sur la situation d'Estinnes. Dans ce rapport, des conseils furent prescrits afin de réduire significativement les nuisances olfactives. En parallèle, le Comité a réalisé un travail considérable d'information et de sensibilisation des habitants à la problématique.

En 2000, lors du renouvellement du permis d'exploiter des porcheries, les conditions supplémentaires d'exploitation imposées en 1977 n'ont pas été reconduites. En effet, selon les autorités communales, il était inutile d'imposer quoique ce soit, puisque l'octroi du permis implique nécessairement la mise en œuvre, par l'éleveur, de moyens visant à réduire au maximum les nuisances, ce qui en pratique malheureusement ne mène à rien et rend d'autant plus difficile les contrôles de conformité de l'exploitation aux conditions prescrites. En outre, l'absence de contrôle et la mauvaise foi apparente de l'exploitant n'ont pas joué en faveur des habitants. Les odeurs ont persisté.

Depuis le mois d'août 2002, le Comité a envoyé à la commune une rafale de courriers et une copieuse documentation relative aux problèmes de nuisances olfactives émanant des ateliers porcins. Plusieurs réunions ont également eu lieu avec les élus locaux.

En 2006, la Fédération Inter-Environnement Wallonie, interpellée par les riverains est intervenue auprès de la Division de la Prévention et des Autorisations (DPA) qui a envoyé un attaché pour réaliser une enquête auprès du Comité d'habitants, des exploitants et de la Commune.

Le Comité a fait appel plusieurs fois à la DPE qui a suggéré au bourgmestre de procéder à des relevés olfactifs comme cela se fait à Mouscron. Le Comité s'est montré volontaire pour réaliser ces relevés mais le bourgmestre a refusé. C'est la commune qui s'en est chargée, en toute clandestinité et à un endroit où les nuisances sont peu élevées. Elle a ensuite remis son rapport à la DPE qui en a conclu que les nuisances n'étaient pas excessives. Bien que le Comité de quartier ait contesté ce « faux » rapport, la DPE n'a plus jamais voulu se rendre à Estinne.

Actuellement, une procédure de modification des conditions du permis d'exploiter pour les deux porcheries de la rue Rivière est en cours. Les riverains attendent les recommandations de la DPA qui ne semble pas fort pressée de réagir. Cette réticence pourrait provenir des pressions qu'exerce l'éleveur auprès de la commune. En effet, ce dernier menace de fermer boutique si on le contraint à investir dans de meilleures techniques de ventilation.

En attendant que les choses bougent, les riverains jouent le rôle de gardien, avertissant systématiquement le bourgmestre en cas d'odeurs trop fortes, par téléphone et par courrier. A plusieurs reprises, ces derniers ont fait l'objet de menaces et d'intimidations de la part du camp opposé, et plusieurs d'entre eux, craignant les représailles, ont quitté le Comité.

Récemment, la commune, fatiguée de gérer ces histoires de porcheries, a suggéré aux réclamants de faire appel aux nez calibrés. Mais ces fameuses « *Snifing Unit* » sont des unités de mesures d'odeurs qui travaillent professionnellement et selon des normes et règles très strictes.

Sans la vigilance des riverains, la situation à Estinnes serait encore bien plus catastrophique qu'elle le l'est déjà. Est-il normal que des habitants soient contraints de se battre sans cesse pour



un confort de vie minimal ? Ne serait-il pas temps de régler une bonne fois pour toute ce problème qui, depuis des années, perturbe la vie quotidienne de tout un village ?

### **3.3. La Hesbaye : nouvelle terre d'accueil ?**

Ces dernières années, les projets de porcheries de classe 2 se sont multipliés en terre hesbignonne. Sur le territoire délimité par les communes de Hannut, Faimés, Villers-le-Bouillet et Burdinne, on compte aujourd'hui une dizaine d'exploitations de ce type qui rassemblent au total pas moins de 18 600 porcs. Ceci sans compter les permis récemment octroyés par certaines de ces entités, qui entraîneront bientôt l'arrivée de 11 419 têtes supplémentaires, ni les deux nouvelles demandes de permis qui viennent d'être déposées auprès des communes de Burdinne et d'Hannut, et qui concernent des projets d'élevage et d'engraissement de porcs rassemblant respectivement 8 600 et 3 252 têtes. Si l'ensemble de ces projets devaient se réaliser, le nombre total de porc s'élèveraient à 41 871 !

Or, le développement effréné de ces activités agricoles industrielles dans cette Région, fortement contesté par bons nombres d'habitants locaux, s'avère problématique pour diverses raisons :

➤ La qualité des eaux souterraines

Le classement en zone vulnérable de l'ensemble de la Hesbaye n'a pas empêché les projets d'élevages industriels de continuer à s'y développer. Et pourtant, la qualité des eaux souterraines, fortement altérée par l'agriculture intensive pratiquée dans cette région, ne s'améliore pas, atteignant par endroit un taux de nitrate de 80mg/l.

D'après l'état des lieux des eaux souterraines réalisé par la Région wallonne, dans les sables et craies du bassin de la Meuse, les percolats excèdent encore de 4,3 milligrammes le seuil d'azote autorisé, à une profondeur de 1,50 mètres du sol, c'est-à-dire après que les racines aient absorbé le nitrate. Il y est également précisé que 61,5 % des eaux du bassin de la Meuse, sur sable et craie, dépassent les 50 milligrammes prévus par la Directive nitrate, alors que 20 autres pourcents de ces eaux contiennent déjà entre 40 et 50 milligrammes.

Les chiffres communiqués par la Direction des eaux souterraines de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGARNE) montrent une augmentation significative, des teneurs en nitrate sur l'ensemble de la zone concernée, entre 2007 et 2008 : de 58,5 mg/l à 66 mg/l à Tourinne (Braives), de 41,6 mg/l à 56,7 mg/l aux Avennes (Braives), de 22,3 mg/l à 24 mg/l à Burdinne, de 90,5 mg/l à 98,2 mg/l à Marneffe (Burdinne).

Enfin, une étude de l'ULg, indiquant la situation préoccupante du bassin du Geer (voir extrapolation au bassin de la Meuse), conclut à une tendance générale à la hausse dans l'ensemble du bassin hydrogéologique. L'évolution est telle que même des mesures de prévention immédiates ne pourraient empêcher à court terme un dépassement des normes requises et entraîneraient un non respect des directives européennes. (Publication 2007 du Hydrology Journal).

➤ La présence du Parc naturel de la Burdinale-Meuse

Le développement des élevages intensifs est-il conciliable avec les objectifs de durabilité poursuivis par le Parc Naturel de la Burdinale et de la Meuse, en termes d'aménagement du

territoire, de conservation de la nature, de protection de l'environnement et de développement rural et économique ?

Depuis quelques années, les initiatives publiques comme privées se multiplient dans la région pour développer le tourisme et donc l'emploi : gîtes, restaurants, circuits de découverte, promenades, animations et autres structures se mettent progressivement en place afin de valoriser au mieux le patrimoine culturel et la richesse naturelle des lieux, tous deux exceptionnels. Selon les habitants du Parc, tous ces efforts visant aussi à améliorer la qualité de la vie risquent bien d'être mis à mal par la présence inappropriée d'exploitations industrielles avec le cortège de nuisances qu'on leur connaît.

Dans le contexte d'une telle dynamique créatrice d'activités, les riverains plaident plutôt pour le maintien et le développement d'élevages « à dimension humaine » pour garder intacts tant la nature et le milieu de vie que le développement de projet d'élevages industriels.

Le Parc naturel promeut la recherche d'un équilibre entre le développement des activités humaines, la préservation de l'espace naturel et la qualité de la vie. L'élevage industriel y a-t-il réellement sa place ?

Le récent projet de porcherie de classe 1 apparu à Burdinne a provoqué une levée de bouclier au sein de la population : plus de 8 600 porcs ! Ce gigantesque projet est sans précédent en Wallonie. Voici un extrait de la conclusion du dossier de presse réalisé par le Comité de riverains contre l'implantation d'une porcherie entre Braives et Burdinne : « *Nous invitons nos élus à se positionner clairement sur l'avenir de leurs entités. La décision finale revenant au Collège des échevins et bourgmestres des entités concernées, nous les enjoignons à se prononcer contre ce projet en particulier, mais aussi à prendre des mesures à plus long terme afin que ces combats ne doivent pas se renouveler indéfiniment. Des motions ont déjà été votées en ce sens, ces derniers mois, par d'autres communes wallonnes telles que Rendeux, Sivry-Rance, et d'autres... Leurs textes justifient le refus des porcheries industrielles sur leurs territoires par la volonté de privilégier le choix d'établissements de filière courte de qualité (bio ou autres labels, avec vente directe du producteur au consommateur). C'est vers ce type de projets que de nombreux citoyens, en Wallonie, mais ailleurs en Europe aussi, souhaitent que l'agriculture trace son avenir, dans le respect du travail des agriculteurs et d'un développement durable qui serait un atout pour l'ensemble de la population. Le Plan Communal de Développement de la Nature, récemment initié à Braives, a montré dès sa première réunion qu'il pouvait être un outil précieux de dialogue et de concertation entre les différents intervenants de la ruralité... Braivois et Burdinnois ouvriront-ils la voie à une agriculture moderne, respectueuse de l'environnement, de la santé et du développement économique d'une région ? A l'heure de la crise, l'enjeu est de taille, et dépasse les frontières ! ».*

#### **4. Conclusions**

Plusieurs conclusions peuvent être déduites de l'enquête qualitative réalisée sur le territoire wallon auprès des populations concernées par le développement des élevages intensifs :

- Le nimbyisme n'est plus une réalité majeure

La majorité des riverains confrontés à des projets industriels envisagent à présent la problématique du développement des élevages intensifs dans toute sa globalité et sa complexité.

Au-delà des inquiétudes liées aux nuisances locales provoquées par ces projets, c'est également la question de l'opportunité d'implanter ce type d'exploitation en Région wallonne qui anime tant les associations que les comités d'habitants.

➤ Le manque d'information sur les réalités et enjeux de ces élevages

Il touche l'ensemble des acteurs concernés par l'implantation des élevages industriels. En effet, chaque partie réagit selon ses propres peurs et préjugés qui ne sont pas toujours fondés ou justifiés:

- les éleveurs : de nombreux agriculteurs se lancent à corps perdu dans l'élevage productiviste, séduits par les projets « clé sur porte » alléchants que leur vendent les intégrateurs. Or, peu préparés à ce type d'organisation, ils deviennent souvent des victimes de ces systèmes intégrés. Selon Agricall Wallonie asbl, les éleveurs devraient pouvoir bénéficier d'une aide juridique lors de la signature des contrats et d'une information sur les risques potentiels que présente l'intégration (augmentation du prix des ressources, perte de contrôle d'un pan de son activité, frais imprévus, etc.).

De même, certains éleveurs pourraient tendre vers les filières courtes ou la production bio par exemple, suite à une meilleure information quant aux réelles perspectives offertes par ce type de production diversifiée ;

- les riverains : le travail principal mené par les associations et comités de riverains opposés au développement des élevages industriels consiste à informer la population au sujet des impacts environnementaux, sociaux et économiques des exploitations intensives, au niveau local et global (mondial). Beaucoup de citoyens ignorent en effet les tenants et aboutissants du développement de ces élevages en Région wallonne.

En revanche, les riverains qui œuvrent à la sensibilisation du public ne connaissent pas toujours les évolutions des techniques agricoles et des pratiques qui permettent de réduire notablement les nuisances occasionnées par ces exploitations. Ainsi, les nuisances olfactives ont pratiquement disparues dans la majorité des élevages mais provoquent toujours autant de réactions au sein d'une grande part de la population.

➤ La coexistence de deux mondes distincts

L'incompréhension, voire parfois l'intolérance, altèrent fortement les relations entre les deux catégories d'habitants du monde rural. Bien qu'ils adoptent un mode de vie qui tend à se rapprocher de celui des citadins, les agriculteurs mènent malgré tout une vie à part, et se sentent d'ailleurs incompris par « l'extérieur ». La distance qui sépare ces deux groupes rend la communication difficile.

Dans les conflits qui opposent les riverains aux éleveurs industriels, il apparaît que chaque parti se trompe sur les intentions et la source du mécontentement de l'autre. Cela accentue certainement une impression de ne pas appartenir au même monde et provoque une grande confusion qui prend la forme de conflits.

Les exploitants ont le sentiment que les autres habitants tentent de leur imposer leur vision de la ruralité, notamment par le rejet d'activités agricoles voisines.

Les riverains, quant à eux, ne mettent pas tous les agriculteurs dans le même panier. Ils trouvent souvent que ceux qui se lancent dans les projets industriels sont « particuliers » mais savent qu'ils ne représentent pas la majorité de la population agricole. Les projets de porcheries et de poulaillers industriels déclenchent généralement chez eux une opposition de principe, renforcée par l'image négative que véhicule l'élevage intensif.

Les éleveurs se définissent au travers de leur métier. C'est donc aussi leur image qu'ils élaborent dans leur travail. Ils veulent par conséquent que leur travail soit fait le mieux possible pour renvoyer aux autres une image positive. En organisant des visites dans leurs installations ou des séances d'information, ils ont le sentiment de faire un effort, de prouver leur bonne foi. Le refus des riverains, malgré ces démarches, de voir leur projet aboutir, renforce leur impression d'être rejetés quoi qu'il en soit. A l'inverse, les éleveurs ne cherchent pas non plus à comprendre ce qui motive ces oppositions massives, à en connaître les raisons, ni à se renseigner sur d'éventuelles alternatives.

Chacun campe sur ses positions, émet ses idées et ses arguments, défend ses intérêts, persuadé d'être dans son bon droit.

➤ Un cadre réglementaire insuffisant

Plusieurs failles peuvent être mises en évidence dans la réglementation actuelle sensée cadrer le développement des élevages intensifs en Région wallonne :

- un Plan de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) insuffisant qui ne prend en compte ni l'hétérogénéité des zones d'épandages, ni la biodiversité, ni la concentration d'élevages dans certaines zones, ni la proximité des habitations avec les zones d'épandage ;
- l'absence d'un modèle wallon d'évaluation des nuisances olfactives qui permettrait de déterminer la distance minimale à respecter entre un nouveau bâtiment d'élevage et les habitations ou zones d'habitats existantes ;
- pas de suivi des conditions imposées par les permis d'exploiter (contrôles insuffisants, conditions imprécises) ;
- incapacité de l'administration de gérer les dérives découlant du non-respect des conditions sectorielles ;
- des filières de qualité différenciée détournées de leur objectif premier : les critères qui sous-tendent la démarche qualité de la production en Wallonie ne sont pas suffisamment exigeants, et pire, par ce mode de production, se discréditent.

➤ L'existence de cas extrêmes

En certains endroits de la Wallonie, la concentration des élevages intensifs met en péril le bien-être des habitants, l'environnement et le développement économique et durable de ces zones. Les régions de Comines-Warneton, Braives-Burdinnes, de Sivry-Rance et le village d'Estinnes-au-Val, particulièrement touchés par l'intensification, nécessitent la mise en place urgente par les autorités locales et régionales de mesures visant à freiner ce développement anarchique.

**Recommandations : Quels critères pour l'implantation  
des élevages intensifs ?**

## **1. Introduction**

Les nombreuses levées de boucliers que les projets d'élevages industriels provoquent dans les villages ont souvent été qualifiées de syndrome NIMBY (*Not in My Back Yard*) par les partisans de ces implantations. On accuse généralement les opposants à ce type de projet de se soucier uniquement des nuisances que ces exploitations occasionneront dans leur environnement immédiat, c'est-à-dire principalement les odeurs et les bruits liés au charroi ou à l'activité de l'élevage. Et pourtant on observe, au sein de la population, l'émergence d'une réelle réflexion de fond sur la problématique des élevages intensifs, sur ses enjeux et conséquences. Il ne s'agit plus, pour les riverains, de défendre uniquement leur propre cadre de vie, mais bien de se battre pour le développement en Région wallonne d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et des êtres vivants.

Est-il donc bien pertinent d'évoquer les critères d'acceptabilité de ce type d'exploitation par les habitants des villages, dès lors que c'est l'opportunité même du développement de ces élevages qui est profondément remis en question par une grande partie de la population ?

Peut-être serait-il plus judicieux de passer en revue les critères d'opportunité de l'implantation de porcheries et poulaillers industriels en Région wallonne, et d'alimenter ainsi la réflexion sur l'évolution de l'agriculture, dans une perspective à long terme.

A la lumière des témoignages que nous avons récoltés sur le terrain, de la recherche documentaire que nous avons effectuée<sup>2</sup> et de l'expertise que nous avons acquise au fil du temps sur cette problématique, nous abordons, dans les chapitres suivants, les multiples critères qui interviennent dans la question de l'implantation des élevages industriels en Wallonie.

## **2. Critères économiques**

L'agriculture wallonne affronte ces dernières années plusieurs problèmes : la diminution de la surface agricole utile suite à l'urbanisation, la diminution du nombre d'exploitations, et la baisse de rentabilité qui s'ensuit pour les spéculations classiques et la hausse du prix des matières premières et de l'énergie.

Dans ce contexte peu favorable, il est logique que l'agriculture wallonne se dote de nouvelles perspectives et qu'elle se tourne en conséquence vers l'élevage de porcs et de volailles, peu développé jusqu'ici. Cependant, les industries porcines et avicoles dont le développement répond initialement à l'espoir des bienfaits de la production intensive, montre progressivement et de façon fort éloquentes les multiples dérives de l'agriculture industrielle : elle perturbe l'équilibre des systèmes écologiques et les relations entre les citoyens, pose des risques à la santé humaine et entrave le développement d'une autre économie, endogène et solidaire.

### **2.1. Diversification des productions**

La diversification doit être vue comme une possibilité pour un producteur de varier ses productions au sein d'une même exploitation et pas comme le développement de nouvelles filières hyperspécialisées. Cette hyperspécialisation a pour effet de précipiter l'agriculture wallonne dans une industrialisation rapide avec les risques économiques, environnementaux et sociaux que cela

---

<sup>2</sup> Voir bibliographie, p. 54

comporte. Cette spécialisation entraîne en outre une plus grande dépendance vis-à-vis d'un seul marché et ses aléas.

Pour assurer le développement de réels avantages comparatifs à une éventuelle filière porcine ou avicole en Wallonie, il importe d'atteindre une certaine taille critique à l'instar de celle qui existe dans les grands bassins de production (Bretagne, Flandre, Hollande, Danemark, plaine du Po...). Ces tailles permettent au secteur de développer la recherche, un encadrement adéquat (vétérinaire...) et des avantages en termes de commercialisation. Il est évident qu'une telle taille critique est inatteignable en Région wallonne. Le projet avorté de maternité porcine, développé à l'initiative d'Idelux en Province de Luxembourg reste à cet égard assez exemplatif.

Plus encore, il convient de relever la plus faible compétitivité de la production européenne par rapport aux principaux producteurs émergents (Brésil, Chine, pays de l'Est...). En cas de crise structurelle, ce sont les moins compétitifs qui disparaîtront les premiers et ce d'autant plus que l'Union européenne, étant exportatrice nette, ne peut plus soutenir ce secteur qui est pratiquement géré par les seuls marchés internationaux.

## **2.2. De la viande blanche wallonne ?**

L'Union européenne a toujours été nettement autosuffisante en viande porcine, elle est aujourd'hui exportatrice nette de cette production. Il en est de même pour la viande de volaille dont les sous-produits européens, non consommés, ont inondé les marchés d'Afrique au détriment de l'agriculture paysanne locale.

Si l'Europe est exportatrice de viande blanche, la Région wallonne est loin d'être autosuffisante, ce qui, aux yeux de certains justifie le développement de ce secteur. Mais cette justification est le fait d'un certain simplisme. En effet, notre région est exportatrice nette de produits bovins et importe par ailleurs la majorité de l'alimentation animale mais aussi humaine. Faut-il dès lors encore intensifier cette situation en important davantage encore d'alimentation pour le développement du secteur des porcs et volailles ?

Au vu de ce contexte et des arguments économiques avancés ci-avant, il convient de nuancer ces affirmations pour ce qui concerne la production de viande blanche répondant à un cahier des charges réellement différencié. Le développement d'une production porcine de qualité se fait sur des marchés « de niche », sans lien avec les marchés mondiaux et est de ce fait créateur de valeur ajoutée en Région wallonne.

## **2.3. Récupérer la maîtrise régionale de notre production alimentaire**

Bien que certaines de ces exploitations industrielles sont proposées par de petits agriculteurs avec l'espoir bien compréhensible d'augmenter leurs revenus dans un contexte socio-économique difficile qui leur est peu favorable, la majorité des projets sont portés par des firmes agro-alimentaires flamandes aux pratiques abusives. Comme le précise le Centre régional du développement durable<sup>3</sup> du Pays des Collines (Flobecq), « *certaines projets présentés par ces sociétés comme des solutions alternatives intéressantes portant sur la diversification des activités agricoles s'avèrent n'être, en réalité, que des manipulations:*

---

<sup>3</sup> *Exploitation de porcheries industrielles*, Collines Mag n°26-2, Mai-Juin 2007.



- permettant notamment à ces sociétés de contourner des lois promulguées par la Région wallonne interdisant l'importation de lisiers ;
- permettant une délocalisation, en Wallonie, d'un élevage industriel de porcs, devenu impossible en Flandre. Délocalisation qui risque de se faire dans le seul souci d'assurer, ainsi, l'extension et le développement de l'entreprise flamande au mépris du respect de notre environnement, du cadre de vie propre à notre Région ;
- permettant l'exploitation de la crédulité de certains agriculteurs, parfois en difficulté financière, en leur proposant d'entreprendre, à leur compte, l'engraissement de porcelets dans des installations sur caillebotis. Dans ce cas, les porcelets ainsi que la nourriture sont fournis par la société (notamment via Mouscron), tout en laissant aux agriculteurs le soin et la responsabilité de gérer les nuisances et la valorisation des effluents ;
- permettant l'aliénation totale de certains agriculteurs et la perte de la maîtrise de leur exploitation, en leur proposant également le préfinancement des infrastructures nécessaires à cette activité ;
- permettant, après l'abatage et le conditionnement desdits porcs engraisés, d'en assurer la commercialisation dans des conditions de monopole tout en fixant à leur guise, le montant du revenu alloué à l'agriculteur engraisseur.

*Les conditions de rémunérations proposées à l'engraisneur sont donc précaires, d'autant plus que la rentabilité d'un tel projet d'élevage industriel de porcs est aujourd'hui lourdement hypothéquée, dans la mesure où le cadre macroéconomique futur de ce type d'élevage industriel risque d'être complètement bouleversé suite à l'intégration de certains pays de l'Est au sein de l'Union européenne. Il faut savoir, en effet, que certains pays de l'Est se préparent déjà à organiser des élevages industriels de porcs à très grande échelle dans des zones agricoles dont les très grandes étendues disponibles permettront un épandage important donc la possibilité d'y développer un cheptel porcin important avec des coûts de maintenance et de production beaucoup moins importants. »*

#### **2.4. Quelles filières en Région wallonne ?**

Outre l'agriculture biologique et les produits de l'agriculture intégrée (Fruitnet) entrant de facto dans les critères de la « Qualité différenciée », ce sont les filières les moins établies en Région wallonne qui se révèlent les plus dynamiques. Ainsi, il n'y a pas encore de produit de qualité différenciée en production laitière ni en viande bovine, alors même qu'elles sont l'objet de spéculations importantes en Région wallonne. Au niveau de la production de pommes de terre, le produit « Terra Nostra » est basé sur une agriculture raisonnée. En volaille, la différenciation est déjà plus importante et se base sur des critères de bien-être animal et de qualité du produit (santé).

Une filière sort cependant du lot, probablement par son dynamisme et son ancienneté mais beaucoup moins pour la promotion de la qualité différenciée : la filière porcine. Les productions de « Qualité différenciée » y sont très variées, allant d'une absence de différenciation (filière industrielle classique) à une très forte différenciation (porcs élevés en prairie, ...).

Si dans certains cas, les produits de « Qualité différenciée » offrent une réelle différenciation au consommateur, dans d'autres, la qualité différenciée est « dévoyée » pour permettre aux



agriculteurs de bénéficier des aides à l'investissement. Une politique inacceptable quand on sait que le secteur porcin est excédentaire en Europe, que les règlements européens n'autorisent pas l'utilisation des aides aux investissements pour des productions standardisées, que ce secteur est en crise depuis plus de deux ans en Europe et que son développement se confronte à l'opposition presque systématique des riverains.

En effet, le rôle assez controversé de la filière porcine dans le développement des élevages intensifs « intégrés » aux filières verticales a généré une réaction d'hostilité et d'opposition presque systématique à tout projet en Région wallonne. Certes, le travail de cette filière est exemplaire sur la dynamique qu'il instaure, mais il convient de relever que leur dynamisme comparativement à celui des autres filières inspire les agriculteurs vers des projets qui créent une véritable fracture au sein de la ruralité. La question est alors de savoir si le développement de cette filière est réellement une plus-value à côté du travail de reconstruction du lien social entre agriculteurs et (néo)-ruraux ? Ne risque-t-on pas de voir moins de reprise demain à cause de cette dégradation regrettable de l'agriculture au sein de la ruralité ?

D'autre part, nous sommes convaincus qu'il faut investir prioritairement dans les secteurs et filières existantes et pour lesquelles la Région dispose de réels avantages comparatifs. Or, plusieurs études ont mis en évidence les inefficiences dans la gestion de l'élevage wallon. Des difficultés qui touchent près de 40 % des élevages bovins laitiers ou allaitants, sur base d'un seul critère (écart entre deux gestations et mortalité des veaux).

L'amélioration de la compétitivité ne passe bien évidemment pas que par des aides matérielles. La bonne gestion des exploitations y participe également. L'analyse des données comptables montre, par exemple, que 42 % des exploitations allaitantes perdent près de 25 % de leur revenu à cause d'une mortalité trop importante des veaux. Une situation qui mériterait à tout le moins un encadrement adapté et des formations pour y pallier... Le nouveau Plan de développement rural est l'occasion d'investir réellement dans le capital humain par des formations et un encadrement adaptés aux réalités agricoles et aux nouveaux enjeux liés à la multifonctionnalité de l'espace rural. L'occasion de mettre l'humain au cœur du projet agricole. Une opportunité que l'on ne retrouve pourtant pas dans ce programme au regard des budgets affectés à l'encadrement et la formation.

Dans ce contexte, ne faudrait-il pas, d'une part, recadrer et remettre en question la politique des filières actuelles et d'autre part, renforcer les filières traditionnelles et positives (maraîchage, etc.) et abandonner les filières à problèmes ?

## **2.5. Impacts sur le développement touristique de la Région wallonne**

En de nombreux endroits de Wallonie, des actions sont menées par les administrations communales, la population, le monde associatif et les acteurs économiques en vue de favoriser un tourisme dit « vert », un cadre de vie convivial et accueillant et un patrimoine naturel de qualité. Il serait donc logique de défendre et de développer, particulièrement au sein des régions touristiques, une agriculture extensive et intégrée dans le cadre naturel. Dans le Parc naturel de la Meuhaigne-Burdinale par exemple, si les projets de ce type continuent à se multiplier, les visiteurs auront bientôt le choix entre le RAVEL, les sentiers de découverte du Parc ou la promenade des porcheries !

Certains sites, caractérisés par un patrimoine culturel et/ou naturel particulièrement riche pourraient peut-être faire l'objet d'une réglementation particulière qui empêcherait l'implantation d'élevages intensifs au sein d'un périmètre défini.

Les exploitations industrielles diminuent-elles fortement l'attractivité d'un lieu ? Aucune étude n'a jusqu'à présent été réalisée dans les zones touristiques en proie au développement de ces élevages. Il est donc difficile d'évaluer l'impact direct de ces activités sur la fréquentation touristique d'une région.

Quelle stratégie de développement privilégions-nous en Région wallonne ? Est-il réaliste d'investir dans la valorisation d'un territoire en privilégiant le tourisme durable, et en même temps de soutenir la progression d'un élevage productiviste dommageable pour l'environnement, l'homme et l'animal ?

## **2.6. Recommandations**

Le développement d'une agriculture durable en Région wallonne ne peut aboutir que par l'application des conditions suivantes :

- renforcer la compétitivité des spéculations principales pour laquelle la Région wallonne présente de réels avantages comparatifs (élevage bovin et grande culture) ;
- soutenir intensément les diversifications créatrices de valeur ajoutée économique et sociale (renforcer le développement de la filière maraîchère en Région wallonne, l'élevage de qualité, labellisé, et les circuits courts) ;
- encadrer strictement le développement des élevages industriels ;
- avoir une politique cohérente qui permette de combiner le développement d'un tourisme durable et d'un élevage de qualité en Région wallonne.

## **3. Critères sociaux**

### **3.1. La cohabitation entre agriculteurs et non-agriculteurs**

La multiplication des élevages intensifs exacerbe les tensions déjà présentes entre agriculteurs et non agriculteurs au sein des milieux ruraux. Les impacts cumulatifs des élevages productivistes deviennent intolérables non seulement pour un nombre grandissant de résidents en campagne, mais aussi pour certains éleveurs qui voient d'un mauvais œil le développement d'un système de production qui brime leur liberté d'action et les confronte à la dépréciation sociale de leur métier.

Le sentiment d'incompréhension voire d'intolérance altère fortement les relations entre ces deux groupes d'acteurs : les éleveurs se sentent mis dans une catégorie à part, non représentée dans le monde plus « urbain » des autres habitants.

Les ruraux non issus du monde agricole sont conscients du déclin de l'agriculture, de la diminution du nombre d'exploitations et de la surface agricole et souhaitent généralement que la vocation agricole de leur commune soit maintenue. Ce n'est pas la nécessité ni la nature de la profession d'éleveur qui est remise en doute par ces derniers, mais bien le développement d'un élevage industriel. Le métier d'agriculteur au sens large est d'ailleurs généralement perçu comme difficile et contraignant par les autres habitants. Les agriculteurs bénéficient à cet égard d'un capital de sympathie. . Dans ce contexte, les éleveurs qui se lancent dans des projets industriels sont

souvent considérés comme une catégorie d'agriculteurs un peu particulière, non représentative de l'ensemble de la profession.

Une étude, menée récemment au Québec sur l'agriculture productiviste et plus précisément sur la production porcine industrielle, évoque le développement de cette société campagnarde à deux vitesses: « *L'agriculture occupe de moins en moins la population rurale et les communautés accueillent de plus en plus de néo-ruraux qui tentent, pour la majorité, de s'y faire une place par toutes sortes d'activités agricoles et non-agricoles, voire virtuelles. Les promoteurs de l'agriculture productiviste mettent beaucoup d'énergie à nier cette nouvelle réalité des campagnes et ils s'appuient sur des rapports de domination et d'influence pour banaliser et ignorer les revendications des citoyens qui réclament le respect de leurs attentes en matière de qualité de vie et de vie communautaire<sup>4</sup> ».*

L'enquête menée sur le terrain, auprès de plusieurs cas wallons, arrive à la même conclusion : chacune des parties engagées dans le conflit a le sentiment d'être dans son bon droit et campe sur ses positions. Il n'y a donc pas de dialogue possible.

La résolution partielle des conflits qui opposent agriculteurs et non-agriculteurs dans les villages autour des projets d'élevages industriels passe par la diffusion d'une information complète, objective et claire sur les différents aspects de l'agriculture intensive (objectifs, modalités, techniques, pratiques, enjeux, etc.) tant auprès du grand public que des éleveurs.

De nombreux conflits découlent en effet d'incompréhension et de méconnaissance en la matière.

Cependant, il est intéressant de remarquer que ces conflits ont également généré la création d'outils favorisant l'amélioration de la qualité environnementale des élevages. Par la pression qu'ils exercent auprès des populations locales et des responsables politiques, le débat public et l'action citoyenne accélèrent en effet le cadrage des méthodes de production.

L'Institut scientifique de recherche agronomique français (INRA) a mis en évidence la présence de deux types d'oppositions à l'installation ou au développement des élevages industriels, dans le cadre des enquêtes publiques : celle provenant de la commune d'implantation de l'élevage et celle provenant de la périphérie.

Dans un rapport intitulé « *Oppositions et gestions des oppositions à l'installation ou au développement des élevages<sup>5</sup>* », des chercheurs de l'INRA évoquent ces mobilisations différenciées : « *Sur la commune du site de l'élevage, l'enquête publique se déroule sur une courte période durant laquelle l'action de l'éleveur sur le long terme est évaluée publiquement. Ici, ses concitoyens jugent sa manière de vivre comme celle de travailler. Ce jugement, qui affecte l'éleveur, déborde la reconnaissance de l'utilité sociale de son action comme producteur, pour lui reconnaître une utilité sociale élargie, comme acteur multiforme de la collectivité. C'est à l'aune de cette « bonne cohabitation » qu'est pesé le jugement porté et que sont émises les critiques et écrits les courriers adressés au Collège communal.*

---

<sup>4</sup> SAUVE L., PROULX, D., *Regard sur l'agriculture productiviste à la lumière de l'étude de cas de la production porcine industrielle*, Montréal, 2007

<sup>5</sup> NICOURT, C., GIRAULT, JM, *Oppositions et gestions des oppositions à l'installation ou au développement des élevages. Des éleveurs dans des enquêtes publiques*, INRA, Unité STEPE, Ivry, 2003

*Face aux opposants provenant de communes périphériques, les réponses de l'éleveur sont plutôt dictées par la nécessité d'être crédible, voire de convaincre des inconnus sur une courte période, face à des interpellations dont les fondements, s'ils ne sont pas motivés par des dommages précis et situés (potabilité de l'eau distribuée, pollution chronique, ...), reposent le plus souvent sur une vision du monde (élevage intensif) et/ou territoriale (où est déniée la légitimité de l'élevage) différente.*

*Les réponses des éleveurs s'inscrivent alors dans deux registres. Le premier est celui de l'insertion acceptable et acceptée dans un groupe social situé : un territoire. Le second est déontologique. C'est celui du bon praticien, qui rencontre le « bon père de famille » du code civil, car l'usage de l'espace comme bien collectif est en jeu<sup>6</sup>.*

### **3.2. Implantation judicieuse et prévention des nuisances au niveau local**

#### **3.2.1. La localisation des élevages**

Où implanter les nouveaux élevages ? Il semble essentiel de maintenir l'installation de ceux-ci en zone agricole ou d'habitat rural. En effet, s'il est sans doute nécessaire de maintenir une distance par rapport à l'habitat résidentiel pour éviter les problèmes de bruit et d'odeur, il ne faut pas non plus aboutir à un éloignement excessif des bâtiments d'élevage qui serait coûteux en termes d'infrastructure et négatif du point de vue paysager.

Une des options consisterait à favoriser l'installation des élevages intensifs dans les zonings agro-industriels. Sans revenir sur ce qui a été dit précédemment, la question de la localisation n'apporte de solution qu'aux seuls problèmes paysagers et de voisinage liés à ce type de spéculation. L'alternative des zonings apporte son lot d'inconvénients qui rendent cette option irréaliste :

- le regroupement des élevages intensifs dans des pôles agro-industriels est incompatible avec le développement d'un élevage de qualité ;
- la création de zonings pour l'élevage industriel ne résout en rien la question des épandages (quantité, odeurs, etc.), et il impliquera des flux supplémentaires en termes de transport pour assurer ces derniers ;
- l'option d'intégrer la biométhanisation à de tels projets doit également être vue avec précaution sous l'angle du coût économique d'une telle alternative. En effet, ce système implique de compléter l'apport essentiellement d'azote qui vient des lisiers par de l'énergie (maïs...), ce qui peut avoir un impact environnemental important. En outre, il serait sans doute judicieux d'envisager en priorité le développement de la biométhanisation pour l'élevage bovin existant en zone agricole et d'habitat rural.

Ce type de modèle productiviste entraîne une réelle déshumanisation de la profession d'éleveur ainsi qu'une réification de l'animal et dégrade fortement les conditions de vie au travail des personnes et des animaux.

Peu d'éleveur sont favorables à une telle évolution de leur métier. La plupart d'entre eux refusent catégoriquement d'être parqués dans des zonings isolés. Malgré l'aspect industriel de leur fonction, le métier d'éleveur reste malgré tout, selon eux, lié à la terre, à la vie rurale.

---

<sup>6</sup> NICOURT, C., GIRAULT, JM, *Oppositions et gestions des oppositions à l'installation ou au développement des élevages. Des éleveurs dans des enquêtes publiques*, INRA, Unité STEPE, Ivry, 2003.

Ce type d'alternative ouvre la porte aux dérives du système intégré. Ces zonings risquent d'être pris d'assaut par les grosses firmes agro-alimentaires qui transformeront les éleveurs en ouvriers, maillons d'une chaîne, au détriment de l'économie locale.

### **3.2.2. La concentration**

L'effet cumulatif d'exploitations concentrées dans un rayon géographique réduit est susceptible d'engendrer des incidences notables sur l'environnement et de dégrader fortement les conditions de vie des populations exposées. Dans ce type de cas, des études d'incidences devraient être menées à l'échelle de plusieurs exploitations, et de préférence de plusieurs communes afin d'évaluer l'impact cumulé de l'ensemble de ces élevages. Comme le suggère la commune de Sivry-Rance, le critère « cumul des projets » est un des critères de sélection pertinent qui pourrait être retenu pour soumettre un projet à étude d'incidences.

Pour les autorités de cette entité, une réflexion à l'échelon de plusieurs communes s'avère nécessaire compte tenu, notamment, des modalités d'exploitation inhérentes à ce type d'établissement, telles que les transports, de porcs et de volaille, les transferts de lisier et de fiente et la gestion des épandages des effluents qui se déroulent indépendamment des limites communales<sup>7</sup>.

### **3.2.3. L'intégration urbanistique et paysagère**

La Région wallonne préconise d'éviter l'éparpillement des bâtiments d'élevage afin d'enrayer le mitage de la zone agricole et favorise plutôt l'extension des exploitations existantes. Plusieurs principes d'intégration paysagère doivent en outre être pris en compte par les éleveurs : éviter les lignes de crêtes et les fonds de vallée, éviter les paysages ouverts et tenir compte du relief et de l'orientation du terrain. Tous ces conseils visant à une meilleure intégration paysagère des bâtiments agricoles sont repris dans la brochure qui a été réalisée en 2001 par la Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGATLP)<sup>8</sup>.

Au niveau de l'intégration paysagère, les bâtiments doivent être construits en respectant les prescriptions urbanistiques régionales et dans le respect du bâti local. La création de bosquets ou de massifs boisés aux abords du bâtiment doit être imposée. Ceux-ci doivent être impérativement composés d'essences indigènes et faire l'objet d'un dépôt de caution obligatoire récupérable une fois la plantation réalisée. Il serait utile de prévoir des contrôles a posteriori afin de s'assurer que l'éleveur a bien rempli ses obligations en termes d'aménagements verts.

### **3.2.4. Le charroi et le bruit des installations**

En ce qui concerne le bruit, il est principalement généré par les ventilateurs et le trafic. Les bureaux d'études agréés estiment généralement que tant le bruit des ventilateurs que les odeurs ne sont gênants que dans un rayon de 150 m autour des bâtiments. Ceux-ci devraient être implantés en principe à minimum 250 m des habitations les plus proches et réciproquement, ce qui n'évitera pas des gênes ponctuelles. Cette distance pourrait être adaptée en fonction du nombre et

---

<sup>7</sup> Motion relative au développement d'implantation agricole de type industriel, Conseil Communal de Sivry-Rance du 28 février 2007.

<sup>8</sup> Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles, MRW, DGATLP, 2001



du type d'animaux, du type d'exploitation (sciure biomâtrisée, paille biomâtrisée), des techniques d'aération utilisées et du plan de secteur.

Le trafic généré par ce type d'exploitation est en moyenne de un à deux véhicules lourds par jour ouvrable, pour une exploitation de 100 000 poulets, avec des moments d'activités plus ou moins intenses. Des itinéraires alternatifs doivent être envisagés selon les cas.

Il est indispensable d'encourager l'amélioration continue des techniques d'élevage permettant de diminuer les nuisances tout en respectant bien entendu le bien-être de l'éleveur et de l'animal.

### **3.2.5. Les odeurs**

Bien que les évolutions techniques aient permis de réduire fortement les nuisances olfactives provenant des élevages industriels, le problème est loin d'être résolu. Il n'y a pas, en Région wallonne, de dispositif d'évaluation de ces odeurs qui permettrait de déterminer le rayon de gêne olfactive causée par une exploitation, sur base de critères objectifs. Dans de nombreux pays, comme la France, la Hollande, l'Autriche et d'autres encore, il existe des méthodes d'estimation de la distance minimum d'implantation pour des bâtiments d'élevage par rapport aux zones d'habitat et aux habitations isolées.

En 2006, l'étude de l'unité de recherche "Surveillance de l'environnement" de l'Université de Liège a finalisé puis validé une formule « wallonne » afin d'aboutir à un outil d'aide à la décision pour les agents traitant les dossiers d'implantation de bâtiments d'élevage. Cette étude initiée à la demande des filières porcines et avicoles comme signalé ci-dessus n'a pas été validée ni cautionnée par les associations environnementales ou de riverains. Enfin cet outil n'a jamais été adopté officiellement par les autorités régionales.

Il importe donc de développer un outil d'évaluation concerté et négocié avec tous les acteurs (riverains, éleveurs, environnementalistes, FPW, etc.) afin d'éviter des contestations ultérieures.

Actuellement, la plupart des éleveurs investissent dans toutes sortes de techniques (systèmes de ventilation, laveurs d'air, traitement et enfouissement du lisier, etc.), afin de ménager au maximum les riverains des désagréments causés par leurs installations. Mais l'usage de technologies adaptées ne suffit pas. Les nuisances olfactives générées par les bâtiments d'élevages ou les épandages persistent malgré toutes ces précautions.

En outre, certains éleveurs ne réalisent pas les investissements nécessaires - parfois très lourds, il est vrai - auxquels ils se sont pourtant engagés pour réduire leurs nuisances.

La bonne ou la mauvaise gestion de l'exploitation est également un facteur déterminant dans la lutte contre les odeurs. Bien que la majorité des éleveurs soient attentifs au respect des bonnes pratiques (propreté de l'exploitation, comportement des animaux, évacuation régulière des effluents), certains d'entre eux, plus négligents, font peu d'efforts dans ce sens.

Face à l'absence de contrôles, les riverains ne peuvent compter que sur la bonne volonté des éleveurs, soucieux de respecter leur voisinage. L'exemple d'Estinnes, décrit ci-dessus, nous montre que ce n'est malheureusement pas toujours le cas.

A Mouscron, les riverains ont organisé un réseau de nez. Chaque jour, des membres de l'association Eco-vie mesurent les odeurs à des moments précis et les répertorient dans un tableau qui est analysé par la suite. Les relevés ont commencé en septembre 2007 et se sont



terminés en août 2008 afin d'avoir un panel d'observations par tous les temps. Destiné à objectiver les doléances des riverains, ce système permet en outre à la Région wallonne de prendre connaissance de l'ampleur des nuisances et aux industriels de mieux cerner les sources de ces dernières afin de remédier au problème plus efficacement. Ce type de réseau enrichit fortement l'action citoyenne mais reste cependant très contraignant : volonté des participants, rigueur dans les annotations, encodage des données. Ce système permet d'objectiver les doléances des riverains.

Une question se pose alors : est-ce bien aux riverains de mettre en place ce type de dispositif ? Ne serait-il pas opportun de doter la Région wallonne d'outils d'évaluation des nuisances olfactives ? De créer des indicateurs qui permettraient d'objectiver ces données ?

### **3.2.6. La dépréciation patrimoniale**

C'est un fait indéniable : la présence d'un élevage industriel à proximité d'habitations dévalue fortement la valeur immobilière des biens exposés. En atteste les témoignages des responsables d'agences immobilières, qui éprouvent de réelles difficultés à vendre des lots situés à proximité de porcheries ou de poulaillers industriels.

De nombreux riverains s'inquiètent de voir ainsi la valeur de leur bien périlcliter, surtout dans certaines régions touristiques où beaucoup d'entre eux ont investi dans des hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, etc.).

Il serait donc opportun de créer un périmètre de « sécurité » autour des zones d'habitat, afin d'éviter l'implantation d'élevages industriels à proximité de lotissements, de centres récréatifs et/ou touristiques, de zones à haute valeur patrimoniale ou plus simplement à proximité de quartiers résidentiels.

### **3.3. Le bien-être des éleveurs**

Les conséquences de l'industrialisation sur l'évolution de l'élevage ne sont pas minimales : la modernisation rapide des exploitations, la recherche de rendements très importants, la suprématie des distributeurs et industries agroalimentaires, ont transformé nos élevages. L'environnement de l'animal s'est restreint, il ne lui est plus possible de faire ce qu'il fait à l'état naturel, augmentant alors les contraintes sur son organisme. L'intensification du travail génère ainsi de la souffrance non seulement pour les animaux mais aussi pour les hommes.

Toujours en ce qui concerne la déconstruction sociale, la récente étude québécoise sur l'agriculture productiviste analyse en quoi l'élevage intensif participe à la diminution progressive des activités et des emplois en milieu rural : « *En production porcine, les modes d'élevages industriels requièrent moins de travailleurs dans les bâtiments, d'autant plus que les risques sanitaires exigent de restreindre les contacts entre les humains et les porcs. Les rôles des bouchers et des épiciers qui abattaient et transformaient la viande, selon des traditions ancrées dans une culture régionale, ont pratiquement disparu au profit de manufactures à viande et d'un travail de transformation à la chaîne, au cours duquel on abat, découpe et met en boîte jusqu'à 400 porcs à l'heure. La mécanisation des tâches a aussi complètement transformé la relation des travailleurs avec leurs outils de travail qui, paradoxalement, les privent de l'observation de l'évolution des cycles de vie de la nature. L'épandage du lisier requiert peu de main d'œuvre et*

*l'entretien des équipements lourds et sophistiqués ne peut plus être assuré par le mécanicien agricole du village<sup>9</sup>».*

Comme le précise Jocelyne Porcher, du Centre d'enseignement zootechnique de l'INRA dans son article « Bien-être et souffrance en élevage », la question des conditions de travail de l'éleveur dans les élevages intensifs est mise en veilleuse, malgré les réticences de nombreux exploitants agricoles au processus d'industrialisation<sup>10</sup>. Et pourtant, en contraignant les éleveurs à travailler avec un nombre croissant d'animaux, l'intensification du travail exerce une pression drastique sur les personnes comme sur les animaux. Cette situation conduit à la répression de l'affectivité des individus et à la dégradation de la communication et induit des altérations du rapport à soi-même et aux autres, ainsi qu'une « *pathologisation* » du rapport à la mort dans le travail<sup>11</sup>.

Il est donc nécessaire aujourd'hui d'interroger les processus qui conduisent à la déshumanisation du métier d'éleveur et à la perte du lien social construit par dix mille ans d'histoire partagée avec les animaux. Il paraît urgent que la souffrance des humains, en lien avec celle des animaux dans les systèmes intensifiés ou industrialisés, soit prise en compte par l'encadrement des éleveurs et par les pouvoirs publics et que soient décrites et étudiées les conditions de vie au travail qui génèrent cette souffrance.

### **3.4. Recommandations**

Les conséquences sociales du développement des élevages intensifs au niveau local sont de plusieurs ordres : conflits dans les villages, atteintes à la qualité de la vie des ruraux, menaces sur le métier d'éleveur (exploitation par l'industrie, délocalisation vers des zonings, déshumanisation, etc.), dévaluation immobilière, etc. Face à ces multiples constats, nous recommandons l'application des mesures suivantes :

- implantation des bâtiments :
  - maintenir l'implantation des élevages en zone agricole ou d'habitat rural ;
  - éviter l'installation des élevages à proximité de lotissements, de centres récréatifs et /ou touristiques, de zones à haute valeur patrimoniale ou à proximité de quartiers résidentiels ;
  - éviter les concentrations d'élevage dans une même région. Le cas échéant aborder la problématique de l'implantation de ces exploitations à l'échelon de plusieurs communes ;
  - veiller à une intégration maximale des bâtiments d'élevage dans leur environnement et s'assurer que l'éleveur a bien rempli ses obligations en termes d'aménagement ;
- gestion des nuisances olfactives :
  - mettre en place un cadre législatif assurant le respect de distance et d'aménagement minimisant les nuisances olfactives. Il nous semble important que ce cadre d'évaluation

---

<sup>9</sup> SAUVE L., PROULX, D., *Regard sur l'agriculture productiviste à la lumière de l'étude de cas de la production porcine industrielle*, Montréal, 2007

<sup>10</sup> PORCHER, J, *Bien-être et souffrance en élevage : conditions de vie au travail des personnes et des animaux*, Sociologie du travail, n°45, Editions Elsevier, 2003, p.29

<sup>11</sup> PORCHER, J, *Bien-être et souffrance en élevage : conditions de vie au travail des personnes et des animaux*, Sociologie du travail, n°45, Editions Elsevier, 2003, p.27

des odeurs soit élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (riverains, éleveurs, environnementalistes, FPW, etc.) ;

- définir des règles plus strictes quand aux périodes d'épandage en vue de faciliter la cohabitation avec les riverains (interdiction le weekend, distance vis-à-vis des habitations...);
  - assurer un contrôle plus systématique des permis d'environnement et le suivi des plaintes portées par les riverains ;
  - encourager l'amélioration continue des techniques d'élevage permettant de diminuer les nuisances tout en respectant bien entendu le bien-être de l'éleveur et de l'animal ;
- accompagnement :
    - développer des campagnes d'information sur les tenants et aboutissants du développement de l'élevage industriel (grands enjeux) destinées respectivement aux éleveurs et aux riverains ;
    - favoriser le dialogue entre éleveurs et non-agriculteurs par la mise en place d'actions locales conviviales (chartes de cohabitation, réunions d'information, organisation de rencontres, événements festifs, etc.) ;
    - s'interroger sur le bien-être des éleveurs et des animaux dans les élevages industriels et encadrer davantage les agriculteurs en détresse qui optent pour cette alternative (aide juridique dans la conclusion des contrats, assistance psycho-sociale, mise en garde sur les dangers de l'intégration, etc.).

#### **4. Les critères environnementaux**

##### **4.1. La pollution des eaux souterraines et de surface**

Tel qu'existant, le Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) en agriculture est contesté parce qu'il ne répond pas de façon pertinente à l'exigence d'amélioration de la qualité des eaux souterraines et de surface en Région wallonne. Pour rencontrer ces obligations légales (DCE, directives nitrates et directive cadre eau), le PGDA devra très certainement être renforcé dans les années à venir. Autoriser de nouveaux projets dans ce cadre insatisfaisant accentue la pression de l'agriculture sur les ressources, et ce, bien souvent au niveau local.

Les avis négatifs remis par la Société Wallonne des Eaux pour certains projets confirment bien ce risque. Le PGDA ne prend aucunement en compte les caractéristiques de l'environnement local (spécificités des nappes, des sols, de l'agriculture...), protection que ne peut pas non plus apporter les permis d'environnement. En effet, d'une part, selon la jurisprudence, les conditions particulières du permis d'environnement ne peuvent aller au-delà du PGDA et, d'autre part, le recours systématique pour ces projets à des contrats d'épandage empêcherait toute prise en compte des caractéristiques locales de l'environnement.

D'autres points peuvent également être soulevés comme les insuffisances de protections des eaux de surface notamment suite à des épandages sur les terres de cultures ou sur des prairies en pente, le ruissèlement conduisant rapidement les effluents vers les eaux de surfaces.

Enfin, le Gouvernement wallon n'a pas encore défini des conditions sectorielles encadrant ces activités. Des conditions sectorielles exigeantes auraient permis d'éviter certains projets qui ont créé une véritable rupture au sein du monde rural.

#### **4.2. La pollution atmosphérique**

La plupart des projets en Région wallonne conduisent à une pollution locale importante en ammoniac et de ce fait en matières eutrophisantes et acidifiantes. L'impact sur la biodiversité locale peut-être relativement important mais plus encore l'impact en termes de lessivage des nitrates au niveau local n'est jamais pris en compte. Il s'agit pourtant d'une forme de pollution ponctuelle importante conduisant dans certains cas à des dépôts non pris en compte d'azote équivalent à 40 kg par hectare et par an sur des surfaces de dizaines d'hectares.

#### **4.3. Les impacts sur la faune et la flore**

Le PGDA n'a pas pour objet de garantir ou d'éviter l'eutrophisation des prairies naturelles encore riche de biodiversité. Or les nouveaux épandages induits par ces élevages bien souvent hors sols conduisent à des apports supplémentaires de fertilisants organiques susceptibles de dégrader la biodiversité. Même en Natura 2000 aucune disposition ne protège les habitats naturels. Enfin, le permis d'environnement ne permet pas non plus de contrôler l'impact de ces activités.

Rappelons également, comme le relève le tableau de bord de l'environnement wallon, l'impact à l'échelle du territoire des pluies « eutrophisantes », impact renforcé tant au niveau local que régional par l'installation de nouveau projet.

#### **4.4. Recommandations**

Le cadre législatif qui est actuellement en place est insuffisant pour assurer la protection de nos ressources en eau et de la biodiversité. Il nous semble important de :

- renforcer le PGDA ;
- instaurer un cadre pour la prise en compte de l'impact des épandages et contrats d'épandages sur la biodiversité ;
- permettre, via les permis d'environnement, la prise en compte des impacts locaux liés aux épandages (caractéristiques locales des sols, sous-sols...) ;
- renforcer les exigences vis-à-vis des bureaux d'études sur le contenu des études d'incidences, notamment en ce qui concerne les pollutions atmosphériques et la prise en compte des meilleures techniques disponibles.

### **5. Les critères sanitaires**

#### **5.1. Qualité de la production - santé publique**

Au niveau de la qualité de la production issue de ces élevages, beaucoup d'investissements sont réalisés avec l'aide ou sous la contrainte d'opérateurs économiques extérieurs. L'exploitant est souvent dépossédé de son autonomie dans le choix des intrants (alimentation du cheptel), des techniques de production (il est contraint à une compétitivité forcée) et dans la gestion sanitaire du cheptel.

« Or l'altération des aliments destinés à la consommation animale et à la consommation humaine par les pesticides, les antibiotiques, les hormones, les moules sophistiquées dont on nourrit les animaux et par les organismes génétiquement modifiés (OGM) dont on ignore les effets cumulatifs et intergénérationnels sur les espèces vivantes, provoquent de nombreux troubles de santé et posent des risques non encore évalués. Et ce sont souvent les résidents en campagne qui en sont les premières victimes. Il n'est plus rare de recenser des personnes devenues allergiques qui n'ont d'autre choix que de quitter les lieux pour des centres moins exposés aux polluants ou de réorienter leur vie dans des métiers non-agricoles. Des études réalisées par des directions de santé publique sur des territoires où se sont installées de grandes productions porcines industrielles sont éloquents à cet effet »<sup>12</sup>.

L'augmentation permanente de la consommation de viande en Europe ne peut être considérée comme une évolution positive en soi. Celle-ci pourrait largement diminuer sans remettre en cause la santé des populations, bien au contraire. La surconsommation de viande est un des facteurs incriminés pour les maladies cardio-vasculaires et l'obésité, avec des coûts en termes de santé publique. Par contre, rendre à la viande sa qualité serait positif.

## **5.2. Eco-consommation et qualité alimentaire**

Sous prétexte de plaire au consommateur abondamment conditionné, on en arrive à produire une viande dénaturée et sans saveur visant à une homogénéisation progressive des habitudes alimentaires. On assiste dès lors à une perte de diversité non seulement animale (races locales tombant dans l'oubli, entraînant une perte de diversité génétique) mais surtout culturelle, aux dépens de la cuisine européenne dans tout ce qu'elle peut avoir de raffiné notamment dans ses particularismes régionaux.

De plus en plus de citoyens défendent le principe de la qualité des produits et des modes de consommation. Cette qualité implique à la fois une éthique sociale et environnementale ainsi qu'un intérêt particulier pour les propriétés gustatives. Plus rémunératrice pour le producteur qui s'y engage, la qualité alimentaire est aussi plus coûteuse pour le consommateur. L'engagement de l'agriculture dans la qualité doit donc s'accompagner de la promotion, auprès des consommateurs, d'un mode d'alimentation qui donne la préférence à la qualité sur la quantité et qui favorise les biens produits dans des conditions socialement et écologiquement acceptables.

Dans de nombreux endroits, cette prise de conscience a incité plusieurs acteurs à passer à l'action et à exprimer leurs attentes, notamment par la mise en place de réseaux alimentaires écologiques et solidaires.

## **5.3. Recommandations**

- Mettre un veto aux pratiques dangereuses pour la santé publique et encourager la production de « label » en établissant un cahier des charges exigeant sur la qualité du produit, le bien-être animal et la gestion environnementale.

---

<sup>12</sup> SAUVE L., PROULX, D., *Regard sur l'agriculture productiviste à la lumière de l'étude de cas de la production porcine industrielle*, Montréal, 2007.

- Encourager la conception, au niveau européen, d'un étiquetage spécifique des viandes et volailles indiquant la composition des aliments donnés au bétail.
- Interdire, tant qu'il n'y a pas certitudes scientifiques, l'utilisation des aliments transgéniques dans le nourrissage des animaux. En l'absence d'interdiction, séparer strictement des filières d'élevages à base d'aliments transgéniques.
- Promouvoir, auprès des consommateurs, un mode d'alimentation basé sur la production locale et de qualité.
- Valoriser les produits wallons et leurs propriétés gustatives.

## **6. Conclusion**

Tout projet de développement d'une filière économique doit s'inscrire dans les objectifs d'un développement durable de la Wallonie dans l'Europe. Pour ce faire, il doit répondre aux critères suivants :

- du point de vue socio-économique, favoriser l'équité et une meilleure répartition des ressources. En l'occurrence, actuellement, il doit permettre le maintien et la création d'emplois ;
- du point de vue environnemental, il ne peut porter atteinte aux ressources naturelles et doit assurer le maintien et la restauration de la biodiversité ;
- du point de vue institutionnel, il doit favoriser l'autonomie et la participation des groupes sociaux à la démocratie.

L'agriculture et le développement de la filière élevage doivent s'inscrire dans ces objectifs. Comme activité liée intrinsèquement aux cycles naturels, dépendante du sol et de la ressource en eau, elle doit plus que tout autre, participer à une progression vers le développement durable.

Il apparaît comme nécessaire de réexaminer les plans de développement stratégique en matière d'agriculture wallonne, de prévoir des mécanismes de support au développement de pratiques agricoles et d'élevages alternatifs (écologiques et solidaires), et de conversion des entreprises productivistes vers des pratiques plus responsables. La filière de type court et labellisée est plus apte à respecter l'environnement, le bien-être animal, à limiter les risques d'épidémie et est de nature à garantir des débouchés plus stables en matière de rentabilité économique. C'est vers ce type de projets que de nombreux citoyens, en Wallonie, mais ailleurs en Europe aussi, souhaitent que l'agriculture trace son avenir dans le respect du travail des agriculteurs et d'un développement durable qui serait un atout pour l'ensemble de la population.

Le morcellement des compétences relatives à la question agricole, et en particulier à l'élevage industriel, entre le Ministère de l'agriculture et de l'environnement, le Ministère de la santé publique et le Ministère du développement territorial, ne permet pas d'envisager de façon globale les enjeux socio-écologiques majeurs liés à une telle production et entrave la recherche de solutions intégrées.

Le Contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé approuvé par le Gouvernement wallon préconise de « *garantir l'avenir de l'agriculture wallonne en favorisant notamment la diversification vers des activités participant au développement économique et préservant ou améliorant le cadre naturel* ».





Si l'agriculture productiviste a pu apparaître comme un choix de société valable dans la perspective de la modernisation, elle est également en partie responsable d'une déconstruction sociale et d'une érosion culturelle des communautés qui vivent dans les campagnes, en plus d'affecter très sérieusement ses ressources naturelles vitales, soit l'eau, les sols, la faune et la flore. L'agriculture productiviste a profondément modifié les rapports humains avec la terre, la nourriture, la vie.<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> SAUVE, L., PROULX, D., Regard sur l'agriculture productiviste à la lumière de l'étude de cas de la production porcine industrielle, Montréal, 2007.

## Bibliographie

- DEGRE, A., *Les odeurs en production porcine. Origines et moyens de réduction, Filière porcine wallonne*, décembre 2006.
- BARTIAUX-THILL N., STASSART P., LAMINE, CL., WAVREILLE J., BECKERS Y., THEWIS, A., *Éleveurs et consommateurs, que pensent-ils des élevages ?*, Les nouvelles de l'Automne, MRW, DGA, 4<sup>ème</sup> trimestre 2007.
- CAR (Cellule d'animation Leader +), *Leader+ Wallonie n°10 "Spécial accueil en milieu rural"*, janvier 2007.
- LAMBERT, L., *En wallonie avec le soutien des pouvoirs régionaux, + de porcs « bio »*, Les nouvelles de l'été, MRW, DGA, 3<sup>ème</sup> trimestre 2002.
- *Dossier : Questions d'élevages*, Les nouvelles du printemps, MRW, DGA, 2<sup>ème</sup> trimestre 2005
- *Consommation de viande : un lourd tribut environnemental*, un dossier de l'Observatoire Bruxellois de la Consommation Durable, CRIOC, 2007
- ORCHER, J, *Bien-être et souffrance en élevage : conditions de vie au travail des personnes et des animaux*, Sociologie du travail, n°45, Editions Elsevier, 2003.
- *Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles*, MRW, DGATLP, 2001.
- SERVAIS, V., *Manuel d'installation des producteurs de porcs*, Filière porcine wallonne, 2008.
- DEBOIS, A., *Bien vivre à Assesse et Gesves - Convivialité et bien-être : engagez-vous*, GAL Assesse-Gesves, 2008.
- DOGOT, T., LEBAILLY, P., *L'agriculture multifonctionnelle en région wallonne : mythe et réalité*, Les nouvelles de l'Hiver, 1<sup>er</sup> trimestre 2008.
- BOUQUIAUX, JM., *Evolution de l'agriculture wallonne, Etat 2006-2007*, Les nouvelles de l'Hiver, 1<sup>er</sup> trimestre 2008.
- SAUVE, L., PROULX, D., *Regard sur l'agriculture productiviste à la lumière de l'étude de cas de la production porcine industrielle*, Montréal, Juin 2007.
- BOUCHARD, V., *La production sur litière : une piste de solution incontournable à la crise actuelle de l'industrie porcine*, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, janvier 2007.
- NICOURT, C., GIRAULT, JM, *Oppositions et gestions des oppositions à l'installation ou au développement des élevages. Des éleveurs dans des enquêtes publiques*, INRA, Unité STEPE, Ivry, 2003.
- DEGRE A., VERHEVE D., DEBOUCHE C. [2004]. *Les odeurs en production animale, principales causes et pistes de réduction*. Colloque FPW-FACW, le 20/10/2004.
- DEGRE A., VERHEVE D., DEBOUCHE C. [2004]. *Importance relative des impacts sur l'atmosphère des élevages porcins : les arbitrages des experts*. Colloque FPW-FACW, le 20/10/2004.
- NICOLAS, J., OTTE, B., *Conclusions du groupe de travail « Environnement et Aménagement du territoire » des FPW et FACW*, 2004.
- BARTIAUX-THILL N., WAVREILLE J., *Le bien-être des animaux d'élevage : affaire d'éleveurs ? Objet social ? Objet de recherche ?*, Wallonie élevages, n°7-8, Association wallonne de l'élevage, Juillet Août 2005.

- LAMBERT, L., *La qualité différenciée en production porcine : enjeu du développement de la filière ou simple alibi pour un secteur difficilement accepté ?*, Etopia, Décembre 2007.
- BOUQUIAUX, JM., *Impact du coût de l'alimentation sur la rentabilité de la production porcine*, Les nouvelles du printemps, 2<sup>ème</sup> trimestre 2008.
- Le conseil de filière viande porcine, Filière porcine wallonne, Les nouvelles du printemps, 2<sup>ème</sup> trimestre 2008.
- COTTON, A., *L'élevage industriel de porc en wallonie picarde*, Cillones Mag, Novembre 2006.
- NICKS, B., *Impact des aménagements de porcheries sur les émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre*, Colloque FPW-FACW, le 20/10/2004.
- Jalhay – Theux : comment des habitants perçoivent la vie dans leur commune rurale, enquêt qualitative par la méthode des groupes focalisés, GAL « Terre de Hoëgne » et FRW, 2006
- *Des staphylocoques résistants à la méticilline (MRSA) dans les porcheries : une menace pour la santé publique ?*, Folia Veterinaria, Centre belge d'Information Pharmacothérapeutique (CBIP), n°2, 2007.